

PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIF
DES SITES NATURA 2000 FR 9301592 & FR 9310019

« Camargue »



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016

Préambule

L'objectif du réseau NATURA 2000 est d'assurer le maintien ou le cas échéant la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la directive « Habitats » dans un état de conservation favorable et la conservation d'habitats d'espèces de la directive « Oiseaux ». La prise en compte croisée des enjeux écologiques et socio-économiques, fait privilégier pour la gestion des sites NATURA 2000 des engagements volontaires pouvant se concrétiser sous forme de chartes, conventions ou contrats, accompagnés des moyens financiers appropriés.

Cette démarche s'est concrétisée pour les sites « **Camargue** » n°FR9301592 – n°FR9310019 au travers de l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB). Ce document définit les orientations de gestion, les mesures de conservation et indique les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur les sites. Il précise les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre des mesures.

Le DOCOB des sites « Camargue n°FR9301592 – n°FR9310019 » a été établi sous la responsabilité du Préfet de département, en concertation avec les partenaires locaux concernés. Il a été validé par arrêté préfectoral le 6 décembre 2011.

Le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue en est la structure animatrice depuis cette date.

Le Docob et le(s) site(s) Natura 2000

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 9301592, proposée au titre de la directive « Habitats » et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 9310019, proposée au titre de la directive « Oiseaux » et toutes deux dénommées « *Camargue* » ont été respectivement désignées par arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 juin 2014 et le 3 octobre 2003.

Le Docob a été réalisé par le Parc naturel régional de Camargue et validé en comité de pilotage le 10 octobre 2011. Il a été approuvé par arrêté préfectoral 6 décembre 2011. L'animation a débuté au 1^{er} décembre 2011.

L'animation

En tant que collectivité et au regard de ses compétences et de son périmètre, le **Parc naturel régional de Camargue** a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 lors du comité de pilotage du 17 avril 2015. Monsieur **David GRZYB**, alors Président du Parc naturel régional de Camargue, a également été élu président du comité de pilotage Natura 2000 du site, lors de cette même réunion.

C'est monsieur **David LAZIN** qui assure l'animation du Docob Natura 2000 « *Camargue* » depuis le 10 septembre 2012.

Le temps consacré à cette mission est à hauteur de **1 ETP**, soit **204 jours** de travail par an (Cf. RCPA du 22/01/15).

Le présent rapport a pour objectif de faire état des actions menées dans le cadre de cette seconde période d'animation (2015 – 2018). Les principaux objectifs consistaient à :

- Poursuivre l'information et la sensibilisation autour de Natura 2000 ;
- Encourager et accompagner la mise en place des contrats Natura 2000 ;
- Poursuivre l'animation du Projet Agro-Environnemental et climatique (PAEc) et accompagner la mise en place des MAEc ;
- Suivre budgétairement l'animation 2015-2018 ;
- Assister techniquement les dossiers d'évaluation d'incidences ;
- Mettre à jour le DOCOB « Camargue » sur le volet marin du site ;
- Elaborer le guide des bonnes pratiques pour l'entretien des canaux et roubines ;
- Assurer des missions de suivi et de surveillance embarquées sur les deux « réserves marines » du golfe de Beauduc ;
- Accompagner les signataires de la charte des manifestations éco-responsables, mise en place par le Parc.

En résumé, le présent rapport fait ainsi état de la 4^e année d'animation, soit du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016.

Rappel des enjeux et objectifs du Docob :

Quatre enjeux majeurs de conservation ont été définis à l'échelle du delta :

- Maintien ou restauration de la diversité et de l'hétérogénéité des zones humides camarguaises ;
- Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire (prioritaires notamment) situés en particulier à l'extérieur des sites protégés du delta ;
- Prise en compte des habitats d'intérêt communautaire maritimes (Golfe de Beauduc notamment) ;
- Maintien ou amélioration de la compatibilité entre les activités socio-économiques traditionnelles et les habitats d'intérêt communautaire (pratiques extensives à conforter par les démarches agro-environnementales).

Au total, le site compte **29 habitats d'intérêt communautaire**, dont **6 sont prioritaires**.

21 espèces animales d'intérêt communautaire au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (dont 17 espèces font l'objet de mesures de conservation du DOCOB)

110 espèces d'oiseaux sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de poursuivre l'objectif principal que constitue le maintien ou le retour du bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, cinq objectifs principaux ont été définis pour ce site :

- I. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site
- II. Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- III. Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants
- IV. Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire
- V. Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités

Le tableau suivant présente l'ensemble des objectifs de gestion (de conservation) définis pour le site, et regroupés par objectif principal :

N° d'objectif de gestion	Intitulé
I. Améliorer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site	
1	Améliorer les connaissances générales des espèces et habitats d'intérêt communautaire et préciser leur état de conservation sur le delta
2	Suivre et approfondir les connaissances sur les habitats et espèces maritimes
3	Mieux connaître le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
4	Suivre l'impact de la démoustication en Camargue
5	Identifier les corridors biologiques prioritaires, puis secondaires, des noyaux de populations d'espèces de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
II. Préserver les secteurs sensibles et les zones importantes pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
6	Proscrire les interventions mécaniques lourdes et préjudiciables à l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial
7	Intégrer le plus en amont possible la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire dans les projets d'aménagements
8	Préserver les corridors biologiques entre les noyaux de populations nécessiteuses (Cistude et Chiroptères notamment)
9	Maintenir les mosaïques d'habitats d'intérêt communautaire à l'échelle du delta
10	Maintenir de grandes unités fonctionnelles de roselières
11	Préserver le rôle de nurserie du Golfe de Beauduc
12	Sanctionner le chalutage illégal, optimiser la protection fonctionnelle du golfe de Beauduc (création d'une réserve marine) et protéger les herbiers de zostères
13	Eviter tout aménagement littoral perturbant le transit sédimentaire et les habitats littoraux et marins
14	Proscrire la circulation des 4x4, quads et motos sur les espaces littoraux sensibles
15	Maintenir ponctuellement les faiblesses structurelles du cordon dunaires et les graus naturels existants
16	Mettre en défens les sites de nidification de l'avifaune sensible notamment contre le dérangement et la prédation
17	Mettre en défens et protéger les sites de reproduction sensibles (Cistude et Chiroptères notamment)
18	Mettre en défens les zones d'habitats ou d'habitats d'espèces à haute valeur écologique et patrimoniale
19	Promouvoir le classement en EBC des secteurs boisés pour favoriser des habitats en forte diminution dans le delta
20	Prendre en compte les ripisylves dans les politiques de protection contre les inondations
21	Maintenir les boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux
22	Favoriser la sénescence des boisements (ripisylves et pinèdes notamment)
23	Maintenir les berges naturelles fluviales et lagunaires
24	Maintenir l'activité salicole sur les milieux halophiles voués à cette activité
25	Maintenir et surveiller la topographie des montilles dunaires
26	Favoriser une gestion non interventionniste sur les très localisées mégaphorbiaies camarguaises
III. Mettre en place ou pérenniser une gestion favorable aux habitats et espèces d'intérêt communautaire ou des milieux attenants	

27	Maintenir une mise en eau printanière pour les oiseaux paludicoles sur les secteurs favorables
28	Maintenir l'équilibre hydrologique naturel sur les secteurs favorables (salinité, hydro-périodes...)
29	Diminuer les intrants d'origine agricole dans les milieux naturels
30	Développer la mise en œuvre de plans de gestion hydrologiques concertés locaux intégrant les objectifs de gestion des zones humides et des habitats d'intérêt communautaire
31	Maintenir un pâturage équilibré sur les milieux ouverts et menacés de fermeture
32	Maintenir des pratiques extensives et traditionnelles et éviter toute intensification des pratiques agricoles
33	Innover et proposer des modes de gestion des parcelles attractifs et favorable à la nidification de la Glaréole à collier
34	Favoriser les traitements bovins antiparasitaires non nocifs pour l'entomofaune
35	Réorganiser la fréquentation côtière pour maîtriser les impacts sur les habitats et espèces
36	Intensifier les programmes de renforcement du cordon dunaire sur les zones de recul littoral ou de perte d'habitats dunaires
37	Eviter le nettoyage mécanique des plages
38	Organiser des opérations de limitation des populations de Goéland leucopnée
39	Développer une synergie entre conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et les activités potentiellement dangereuses
40	Limiter la mortalité des infrastructures anthropiques (routes, pompes etc.) sur les différentes espèces d'intérêt communautaires concernées (Chiroptères, Cistudes ...)
41	Mettre en œuvre la Charte forestière du PNR Camargue en développant notamment l'élaboration de Plans Simples de Gestion sur les espaces boisés, et notamment littoraux
42	Elaborer un cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales
43	Limiter la prolifération des espèces invasives (sur les zones non touchées prioritairement)
IV. Restaurer les milieux favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	
44	Améliorer de la qualité de l'eau et des sédiments des bras du Rhône et dans le delta
45	Restaurer les variations hydrologiques naturelles sur des secteurs sans enjeux majeurs pour les oiseaux paludicoles nicheurs
46	Restaurer les berges fluviales et lagunaires
47	Aménager de nouveaux sites de nidification pour les oiseaux nicheurs coloniaux
48	Restreindre les éclairages nocturnes sur les bâtiments favorables aux chiroptères
49	Restaurer les corridors biologiques entre les noyaux de populations d'espèces d'intérêt communautaire de l'annexe 2 de la DH (Cistude et Chiroptères notamment)
50	Reconstituer de grandes unités de roselières sur les secteurs favorables et/ou dégradés
51	Reconstituer des boisements en bordures de plans d'eau, de roubines et de canaux sur les secteurs favorables et/ou dégradés
52	Lancer des opérations mécaniques d'entretien ou d'ouverture d'habitats d'intérêt communautaire dégradés sur les secteurs fermés ou en cours de fermeture puis installer un pâturage équilibré
53	Lutter contre les espèces invasives installées dans les secteurs prioritaires
V. Communiquer sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et leurs sensibilités	
54	Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la fragilité des milieux et/ou espèces, sur les zones de conflits d'usages en priorité
55	Promouvoir le cahier des charges type d'entretien des canaux et roubines intégrant la conservation des espèces patrimoniales

Pour atteindre ces objectifs **56 mesures** ont été identifiées dans le Docob.

Missions de la structure animatrice :

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation
5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

1. Gestion des habitats et espèces

1.1 Animation des contrats Natura 2000

1.1.a) Démarchage des bénéficiaires potentiels

⇒ **Temps d'animation consacré : 0 jour**

Nombre et liste des contrats concernés : aucun contrat Natura 2000 concerné

Description sommaire de l'action : sans objet

Difficultés rencontrées :

- Manque de visibilité des financements des contrats Natura 2000, l'année 2015 étant une seconde année blanche du point de vue des crédits alloués aux contrats.
- Priorités de l'animateur tourné vers d'autres actions (contractualisation des MAEc, renouvellement des conventions d'animation des sites). Il n'y a donc pas eu d'action de démarchage. Seuls les demandeurs s'étant manifestés spontanément auprès de l'animateur ont été accompagnés.

1.1.b) Préparation de nouveaux contrats

⇒ **Temps d'animation consacré : 1,5 jour**

Nombre et liste des contrats concernés : 2 contrats Natura 2000 concernés

Description sommaire de l'action : Cf. ci-dessous

Difficultés rencontrées :

- Manque de visibilité des financements des contrats Natura 2000 : incertitude sur la disponibilité des crédits et de la date d'attribution de l'enveloppe FEADER.

Un projet de contrat Natura 2000 pour la « restauration hydraulique sur les marais de Rousty » a été déposé par le Parc naturel régional de Camargue auprès de la DDTM 13.

L'animateur a également rencontré Mme Ludivine Peytavin pour un projet de création de haies à Saliers.

Ces deux projets de contrats sont détaillés ci-après.

Restauration hydraulique sur les marais de Rousty

Par convention en date du 29 octobre 2003, le Parc naturel régional de Camargue est gestionnaire des *marais de Bourgogne*, site de 194 ha appartenant au Conservatoire du Littoral, situé au sud du mas de Pont de Rousty, sur la commune d'Arles et associé au Musée de la Camargue.

Au préalable de l'actualisation du plan de gestion des marais de Bourgogne, des travaux de restauration des berges situées au sud du site en bordure d'étang sont nécessaires et urgents. En effet, la digue séparant le domaine de la roubine de ceinture est fortement érodée et a cédé en un point. La martelière située à cet endroit est déchaussée (Cf. document 1). Il convient donc de mener des travaux de restauration hydraulique afin de pouvoir maintenir deux unités hydrauliques distinctes et mener une gestion des niveaux d'eau appropriée à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

En tant que gestionnaire de ce site du Conservatoire du Littoral, ce projet de contrat Natura 2000 a été déposé par le Parc naturel régional de Camargue auprès de la DDTM 13, en mars 2016.

Ce contrat est actuellement en cours d'instruction.

Document 1 : Vue générale de la martelière déchaussée et de l'érosion de la berge associée



Création de haies à Saliers

Propriétaire d'un terrain de 8,9 ha au sud du village de Saliers, Madame Ludivine Peytavin souhaite planter une haie bocagère et diversifiée autour du futur bâtiment agricole qu'elle souhaite construire.

A cet effet, l'animateur Natura 2000 et Lucile Linard, chargée de mission urbanisme et paysage au Parc, ont rencontré Ludivine Peytavin le 11 janvier 2016. Depuis cette date, Madame Peytavin doit transmettre un devis afin de poursuivre le montage du contrat.

1.1.c) Maîtrise d'œuvre de contrats signés

⇒ **Temps d'animation consacré : 0 jour**

Nombre et liste des contrats concernés : 3 dossier déposés en 2013 auprès de la DDTM 13, en cours d'instruction

Description sommaire de l'action : Les demandeurs de chacun de ces contrats ont été avertis de la situation financière bloquée.

Difficultés rencontrées :

- Manque de visibilité des financements des contrats Natura 2000, l'année 2015 étant une seconde année blanche du point de vue des crédits alloués aux contrats.

1.1.d) Suivi des contrats signés

⇒ **Temps d'animation consacré : 0 jour**

Nombre et liste des contrats concernés : aucun contrat Natura 2000 signé

Description sommaire de l'action : sans objet

Difficultés rencontrées : sans objet

1.1.e) Présentation des contrats Natura 2000 signés

⇒ **Temps d'animation consacré : 0 jour**

Nombre et liste des contrats concernés : aucun contrat Natura 2000 signé

Description sommaire de l'action : sans objet

Difficultés rencontrées : sans objet

1.1.f) Synthèse des contrats Natura 2000 en préparation/dépôtés/signés

Le tableau suivant permet de synthétiser les éléments des différents contrats Natura 2000 en cours de préparation, déposés ou signés.

Tableau 1 : Synthèse des demandes de contrats Natura 2000 sur le site « Camargue » pour la période 2013 - 2016

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date contrat	Actions prévues	Habitat / Espèce concernées	Surface ou nb	Mesures du Docob liées	Avancement
2013/4	PNR de Camargue	62 500 €	20/12/13	Arrachage espèces invasives	Prés salés et dunes fixées	150 ha	CN14 et CN15	Renoncement du Parc (02/12/14)
-	EARL Les Mouettes	28 812,16 €	Accusé reçu DDTM 04/02/13	Curage	Cistude d'Europe	1500 ml	CN03	En cours instruction
		Restauration ouvrages hydrauliques		Cistude d'Europe	1 pct	CN02	En cours instruction	
		Création îlots nidification		Laro-limicoles nicheurs	10 pct	CN12	En cours instruction	
		Gestion ouvrages hydrauliques		Cistude d'Europe	4 pct	CN01	En cours instruction	
-	ONCFS	28 704 €	Reçu DDTM Déc.	Restauration ouvrages hydrauliques	Prés salés et nombreux limicoles	5 pct	CN02	En cours instruction

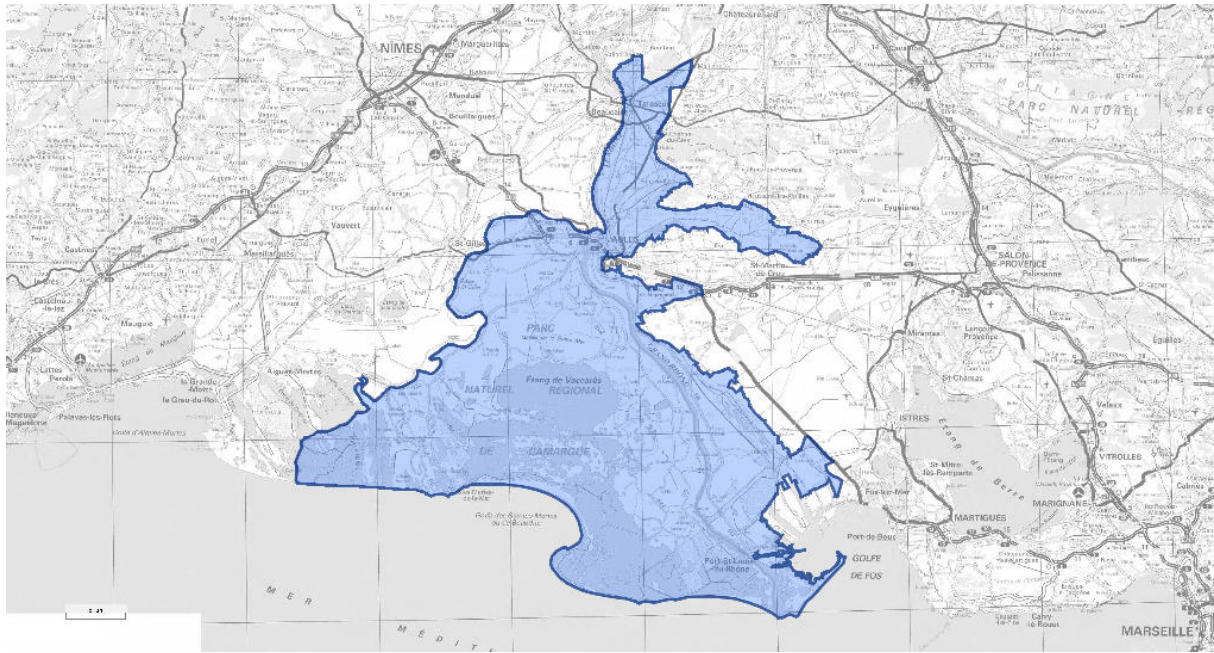
			2013 ?					
-	SNPN	42 458 €	Reçu DDTM Déc. 2013 ?	Curage Restauration ouvrages hydrauliques	Prés salés	1400 ml 8 pct	CN03 CN02	En cours instruction
-	PNR de Camargue	59 512,5 €	-	Réfection de berge et restauration ouvrage hydraulique	Etang à potamots / Oiseaux d'eau	1 pct	CN02	En cours instruction
			-	Gestion ouvrage hydraulique		1 pct	CN01	
-	Laure Vadon	6 085 €	-	Restauration et plantation de haie	Insectes Chiroptères Passereaux	ml	CN04 et CN05	A déposer en 2016
-	Ludivine Peytavin	?	-	Plantation de haie	Insectes Chiroptères Passereaux	ml	CN04	A déposer en 2016

1.2 Animation des MAEt

Le projet agroenvironnemental et climatique proposé par le Parc naturel régional de Camargue concerne un territoire plus élargi que celui de la campagne précédente, qui ne reposait que sur les périmètres des sites Natura 2000 « *Camargue* » et « *3 marais* ».

Pour cette nouvelle campagne 2015-2020, le périmètre concerné par le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) s'étend au-delà des limites du Parc et des sites Natura 2000, précédemment cités, dans le souci de rattacher l'ensemble de la production rizicole de Provence Alpes Côte d'Azur au territoire camarguais.

Ainsi, le territoire du PAEC couvre **122 273 ha** sur les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Arles, de Port-Saint-Louis du Rhône, de Fontvieille, et de Tarascon (Cf. document 2). Il est ouvert sur des mesures à enjeux « eau » et « biodiversité ».



Document 2 : Périmètres de la zone d'action prioritaire « Camargue » au titre de l'enjeu « Biodiversité » et de l'enjeu « Eau »

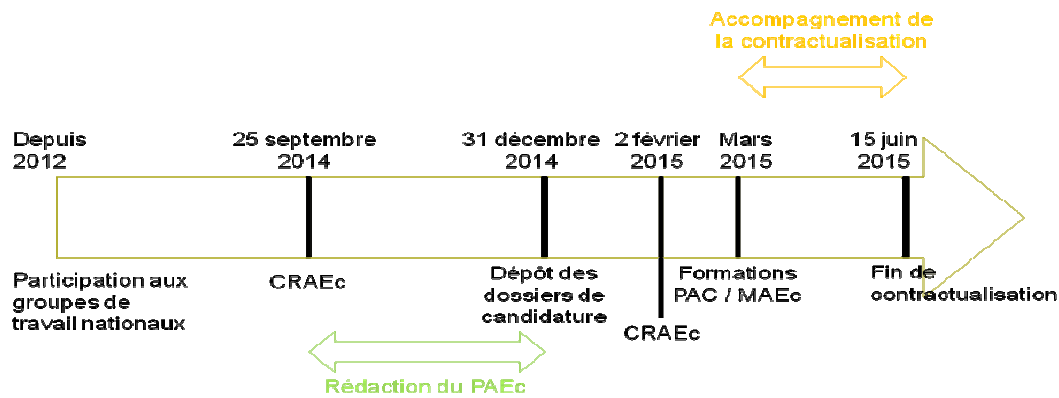
Le PAEc proposé a une période de validité de 5 années du 15 mai 2015 au 14 mai 2020. Les engagements sont souscrits par les agriculteurs ont également une durée de 5 ans.

1.2.a Montage du projet agro-environnemental

⇒ **Temps d'animation consacré : 1 jour**

Organisation interne et calendrier

Depuis 2012 le Parc participe aux groupes de travail nationaux sur la mise en place des MAEc. C'est le cas notamment de Régis Vianet, directeur adjoint du Parc à l'époque, sur la création de l'engagement « Gestion des milieux humides » et de Anne Vadon, chargée de mission-agriculture élevage, qui a participé activement à la construction de l'engagement unitaire sur les traitements anti-parasitaires (Cf. document 3). Des formations et des séminaires organisés par la Fédération des Parcs naturels régionaux, dont celui dans le PNR des causses du Quercy auquel l'animateur a participé en avril 2013, ont permis à l'équipe d'avoir les éléments nécessaires à la mise en place du dispositif en lien avec le BATA (bureau du Ministère en charge de ce dispositif).



Document 3 : Calendrier de la mise en place et du déroulement de la campagne MAEc en 2015

L'élaboration du PAEc a été menée par le Parc naturel régional de Camargue, en interne entre les différents chargés de mission concernés (Anne Vadon, Katia Lombardini, David Lazin et Régis Vianet) en accord avec le groupe de suivi.

L'animateur a eu en charge la rédaction de la partie « diagnostic écologique » et à participé à la construction des différentes mesures. Le PAEc a été déposé par l'animateur Natura 2000 auprès de l'organisme de gestion (Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur) et des établissements administratifs associés (DRAAF, DDTM, DREAL), le 31 décembre 2014.

Enfin, des crédits d'Etat ont été mobilisés par l'intermédiaire de la DRAAF pour pouvoir avoir l'appui technique sur le premier semestre 2015 de Guillaume Cavallès, chargé de mission agro-écologie, dans la mise en place de ce dispositif, sur le suivi des mesures proposées et l'accompagnement des contractualisations des agriculteurs (réalisées jusqu'au 15 juin 2015). Guillaume Cavallès a ainsi réalisé l'accompagnement des agriculteurs sur leurs exploitations, avec un soutien de David Lazin et de Anne Vadon, pour formaliser les 216 dossiers de souscription, et répondre ainsi à l'ensemble des sollicitations.

L'animateur Natura 2000 a ainsi participé au recrutement du chargé de mission agro-écologie.

Partenariat, gouvernance et construction du projet agro-environnemental (PAEc)

Un comité de suivi local a été créé pour élaborer la stratégie agro-environnementale et climatique du site Camargue pour la campagne 2015-2020. Ce comité est composé de représentants des structures suivantes :

- DDTM 13,
- Parc naturel régional de Camargue,
- Parc naturel régional des Alpilles
- Chambres d'agriculture 13 et 30,
- Syndicat mixte de la Camargue gardoise,
- Comité du foin de Crau,
- Association des éleveurs de chevaux de race Camargue,
- Association des manadiers, éleveurs de la raço di Biòu pour course camarguaise,
- Association des éleveurs de taureaux pour courses camarguaises,
- Association des éleveurs français de taureaux de Combat,
- Syndicat de défense et de promotion de la viande AOP « Taureau de Camargue »,
- Syndicat des vignerons du Pays d'Arles,

- Syndicat des riziculteurs de France et filière,
- Fondation Tour du Valat,
- UMR Innovation de l'Inra de Montpellier,
- Centre français du riz,
- Société commerciale agricole de distribution (pour les techniques de semis à sec du riz).

Un comité de pilotage comprend les différents membres du comité de suivi ainsi que :

- Conseil régional PACA,
- Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- DRAAF PACA.

Le comité de suivi s'est réuni 3 fois de septembre 2014 à février 2015 (27/10/14, 17/11/14, 12/02/15) afin d'accompagner le Parc dans ses missions d'animation du PAEc.

Deux CRAEc ont été organisées par la Préfecture de Région et la Région PACA, respectivement les 25 septembre 2014 et du 2 février 2015.

La commission agriculture-élevage, instance consultative du Parc, s'est tenue au Sambuc le 28 juillet 2015. Un bilan prévisionnel de la contractualisation a été présenté aux membres de cette commission.

1.2.b Animation du PAEc Camargue

Campagne de contractualisation 2015

Démarchage des bénéficiaires potentiels

⇒ **Temps d'animation consacré : 0,5 jour**

Afin d'informer les exploitants du lancement de la campagne de contractualisation 2015, annoncer les formations PAC-MAE et inviter les personnes intéressées à contacter le Parc pour un diagnostic avant-contrat, ce ne sont pas moins de 500 courriers qui ont été envoyés en février 2015. Ces envois étaient à destination de l'ensemble des riziculteurs de l'IGP riz, de tous les éleveurs membres des 4 associations d'élevage, des viticulteurs, arboriculteurs et sagneurs exploitant des terres au sein du périmètre du PAEc.

Campagne de contractualisation 2016 - Démarchage des bénéficiaires potentiels

⇒ **Temps d'animation consacré : 0 jour**

En raison des retards accumulés au niveau national sur l'instruction des aides du premier pilier de la PAC, la DDTM 13 n'a pas été en mesure d'instruire les dossiers PAC et MAEc déposés en 2015 et donc d'avoir une estimation suffisamment précise des montants engagés en 2015. Par conséquent, il n'est pas été possible de vérifier la pertinence et la cohérence des demandes de 2016 au regard des dossiers déjà déposés en 2015 ni la disponibilité des crédits Etat et FEADER (Europe) pour financer ces demandes.

Dans ce contexte, il n'y a pas eu de validation des demandes d'avenant de MAEc déposées pour la campagne 2016.

L'animateur Natura a poursuivi sa mission d'animation des MAEc en informant de cette situation les agriculteurs souhaitant souscrire des MAE en 2016.

1.2.c Campagne de contractualisation

Campagne de contractualisation 2015

⇒ **Temps d'animation consacré : 41 jours**

Le PAEc « *Camargue* » compte une diversité de 68 mesures (Cf. annexe 1). Ces mesures ont été regroupées en quatre familles : pâturage, l'entretien des milieux, l'arboriculture-viticulture et la riziculture.

Un important travail d'information et de prise de rendez-vous sur le lieu de l'exploitation a été mené par les chargés de mission du Parc, Anne Vadon, Guillaume Cavallès et David Lazin, pendant les 4 mois de la campagne de contractualisation.

En effet, à chaque demande de contrat MAE, une visite sur l'exploitation a été menée afin d'établir le diagnostic d'exploitation ainsi qu'un diagnostic environnemental, le cas échéant.

En parallèle aux rendez-vous pris avec les agriculteurs, l'ensemble des diagnostics d'exploitation a été envoyé aux demandeurs potentiels avant la saisie de leur déclaration PAC et leur demande de MAE sous Télépac. En effet, au-delà de la nécessité de joindre un diagnostic d'exploitation à la demande de MAE, les rendez-vous pris avec chacun des exploitants a permis de préparer et faciliter le montage de leur dossier.

Campagne de contractualisation 2016

⇒ **Temps d'animation consacré : 1 jour**

Dans le prolongement de l'appel à projets lancé en 2014 pour le dépôt des dossiers PAEC 2015, la Région PACA a de nouveau fait appel aux territoires pour l'ouverture de nouveaux engagements MAEC pour la campagne 2016. En effet, le dépôt de nouveaux PAEC ou la modification d'un PAEC validés en 2015 doivent faire l'objet d'un avenant.

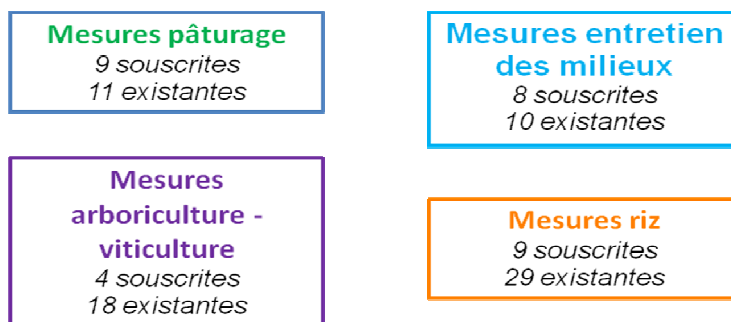
Cependant, en raison du manque de visibilité de la suite donnée aux 216 dossiers déposés en 2015, le Parc naturel régional de Camargue n'a pas souhaité déposer de demande d'avenant. De plus le plan financier validé en CRAEc du mois de février 2015 ayant été dépassé, il n'aurait pas été possible pour les agriculteurs de déposer de nouvelle demande de MAEC en 2016.

1.2.d Synthèse sur la signature des MAEc

Bilan de la campagne de contractualisation 2015

Chiffres clé de la contractualisation

Sur les 68 mesures que compte le PAEc « *Camargue* » **seulement 30** ont été choisies par les exploitants (Cf. document 4).



Document 4 : Les familles de mesures et nombre de mesures souscrites au sein de chacune d'elles.

Au total, ce sont **517 engagements** différents res qui ont été déposés, par **216 exploitations**.

Ces engagements se traduisent en termes de surfaces et linéaires par un total de **20 086 ha** et **599 999 ml** engagés (soit une surface moyenne engagée par exploitation de 99,93 ha et 4137,93 ml).

Le bilan financier de l'ensemble des mesures souscrites s'élève à **19 163 142 €** sur 5 ans, dont 11 963 092 € imputés au premier plafond (anciennes mesures) et 7 200 050 € au second plafond (nouvelles mesures).

Le budget du second plafond comprend 5 862 032 € sur 5 ans ciblés sur la riziculture (engagements unitaires Irrig 01, 06, 07 et Couver16) et 1 338 018 € sur 5 ans ciblés sur la gestion de milieux humides (Herbe13).

Bilan détaillé de la contractualisation

Les exploitations engagées en MAEc se distinguent par leurs spécificités de production. On y voit nettement que les structures pratiquant l'élevage et celles produisant des céréales sont celles qui ont principalement souscrit des MAEc, et ce à part presque égale (Cf document 5).

Arboriculture	2
Céréaliculture, maraîchage	91
Elevage	95
Mixte	26
Viticulture	2
TOTAL	216

Document 5 : Répartition du nombre d'exploitations par famille de mesures souscrites.

Le choix des mesures par les exploitants s'est fait d'une part, en tenant compte du plafond financier (de 15 000 €/exploitation/an sur les anciens engagements ouverts dans la campagne 2007-2014, avec un plafond supplémentaire de 15 000 €/exploitation/an sur de nouveaux engagements 2015-2020). Les choix se sont faits également en fonction de la facilité de mise en œuvre des mesures proposées.

En regardant de plus près le nombre de contrats souscrits dans chacune des mesures, il en ressort les caractéristiques suivantes (Cf. document 6) :

- Les mesures pâturage les plus souscrites sont les mesures imposant un chargement extensif (28,2% des exploitations) et très extensif (10,6% des exploitations) sur les parcelles. La mesure « pâturage extensif » est la mesure la plus choisie car c'est celle qui impose un taux de chargement en bétail le moins contraignant, qui correspond d'ailleurs au taux de chargement demandé dans le cahier des charges de l'AOP « Taureau de Camargue ».
- Parmi les mesures entretien des milieux, ce sont les mesures encourageant l'entretien des fossés (PA-CA02-FO01, PA-CA02-FO02, PA-CA02-FO03) qui ont été principalement choisies (98,1%). Dédiées uniquement aux fossés rizicoles lors de la précédente campagne, les mesures PA-CA02-FO01 et PA-CA02-FO02 étaient cette année éligibles à tous types de fossés.
- Seules 2 exploitations ont souscrit des mesures arboriculture-viticulture.
- Les mesures riz aidant au surfaçage des parcelles, de faux-semi mécanique, de broyage et enfouissement des pailles de riz ainsi que du semis à sec du riz, faisant appel à un coefficient d'étalement dans le temps (donc d'une obligation à mettre en place une surface minimum de riz annuellement) a rendu les mesures riz compliquées à mettre en place pour un grand nombre d'exploitations. Elles se sont donc orientées prioritairement sur les mesures d'aide au maintien d'années supplémentaires de riz, n'ayant pas de coefficient d'étalement annuel (mesures PA-CA02-RZ07 et PA-CA02-RZ08). Ces deux mesures représentent 48,6% des mesures riz souscrites.

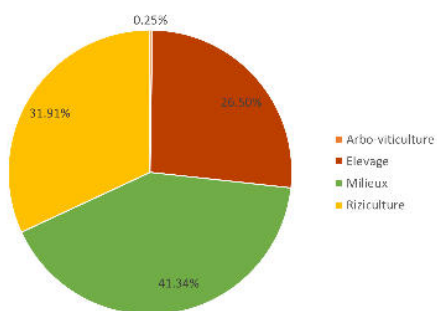
Mesures pâturage		Mesures entretien des milieux		Mesures arboriculture - viticulture		Mesures riz	
PA-CA01-HE01	10.6%	PA-CA01-HA01	3.2%	PA-CA02-VE01	0.5%	PA-CA02-RZ07	24.5%
PA-CA01-HE02	3.2%	PA-CA01-HA02	4.2%	PA-CA02-VE02	0.5%	PA-CA02-RZ08	24.1%
PA-CA01-HE03	28.2%	PA-CA01-RID1	2.3%	PA-CA02-VE07	0.5%	PA-CA02-RZ09	1.4%
PA-CA01-HE04	8.3%	PA-CA01-RO01	0.9%	PA-CA02-VE08	0.5%	PA-CA02-RZ10	4.2%
PA-CA01-HE05	2.8%	PA-CA01-RO02	0.5%			PA-CA02-RZ12	0.5%
PA-CA01-HE06	0.9%	PA-CA02-FO01	38.4%			PA-CA02-RZ17	1.4%
PA-CA01-SHP1	1.4%	PA-CA02-FO02	56.5%			PA-CA02-RZ18	4.6%
PA-CA01-ZH01	2.3%	PA-CA02-FO03	3.2%			FA-CA02-RZ22	0.5%
PA-CA02-ZH01	9%					PA-CA02-RZ24	0.5%

Document 6 : Part de chacune des mesures souscrites au regard du nombre total d'exploitations.

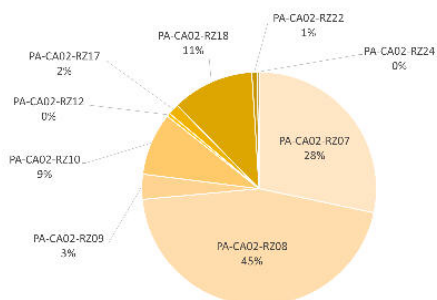
D'autre part, lors de l'analyse du nombre de mesures souscrites en fonction du budget qu'elles représentent, on observe globalement qu'un tiers du budget est alloué aux familles de mesure pâturage, entretien des milieux et riz (Cf. document 7).

D'un point de vue budgétaire, les mesures représentant la plus grosse part sont les suivantes :

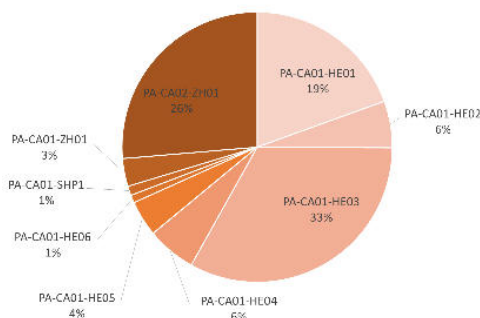
- Les mesures riz n'imposant pas d'implanter des surfaces en riz (mesures PA-CA02-RZ07 et PA-CA02-RZ08) ont principalement été souscrites (76%, Cf. document 8) ;
- La mesure « pâturage extensif » représente 33% du budget alloué aux mesures élevage (Cf. document 9).
- La mesure « entretien des fossés des 2 côtés » représente 75% du budget alloué aux mesures élevage (Cf. document 10).



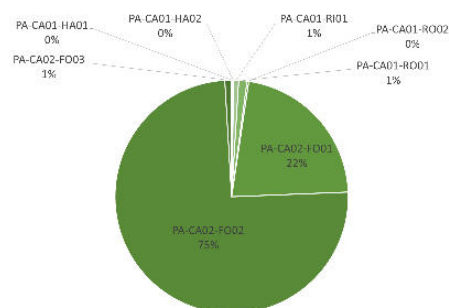
Document 7 : Répartition du budget total par famille de mesures



Document 8 : Répartition du budget total des mesures liées à la riziculture



Document 9 : Répartition du budget total des mesures liées à l'élevage



Document 10 : Répartition du budget total des mesures liées à l'entretien des milieux

Bilan de la campagne de contractualisation 2016 (au 31 avril 2016)

Bien que le Parc naturel régional de Camargue n'ait pas déposé de demande d'avenant et que les agriculteurs ne puissent pas déposer de nouvelle demande de MAEc en 2016, **3 exploitants** (Cf. tableau 2) ont malgré tout souhaité prendre rendez-vous avec l'animateur Natura 2000 afin de prendre date et déposer un dossier.

Tableau 2 : Bilan des diagnostics avant-contrat MAEc demandés au 31 avril 2016

Mesure	Bénéficiaire	Intitulé mesure/objectif	Niveau de priorité de la mesure dans le DOCOB	Superficie concernée	Espèce/habitat visés avec niveau de l'enjeu de conservation correspondant	Montant sur 5 ans - ETAT	Montant sur 5 ans - UE
PA-CA02-FO02	M. Thierry Colcombet (SCEA Mas du Roure)	Entretien fossés 2 côtés	-	4643 ml	Aucun habitat présent	7498,45 €	7498,45 €
PA-CA02-RZ07		1 année de riz supplémentaire	-	66,18 ha	Aucun habitat présent	2990,35 €	2990,35 €
PA-CA02-ZH01		Gestion des zones humides	-	74 ha	1410 (moyen), 1420 (moyen), 3150 (moyen), 6220* (très fort), roselières	4400 €	4400 €
PA-CA01-HE03	M. Emmanuel Mroz (EARL Kamba)	Pâturage extensif	-	2,46 ha	Aucun habitat présent	92,79 €	92,79 €
PA-CA02-VE07	M. Stéphane Charmasson (SCA Mas Daussan)	Absence traitement phytosanitaire pour arboriculture	-	24,23 ha	Aucun habitat présent	4835,1 €	4835,1 €

1.2.e Suivi des contrats

⇒ Temps d'animation consacré : 3 jours

L'animation du PAEc se poursuit bien évidemment après la contractualisation. L'animateur Natura 2000 reste le correspondant du service agriculture de la DDTM 13 et de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

Il assure également le suivi des contrats (calcul du taux de chargement avec Mme Lahaye, contrôles terrain et administratifs, paiements des aides, etc.) et renseigne les exploitants à chaque nouvelle campagne.

1.3 Animation de la charte Natura 2000

⇒ Temps d'animation consacré : 0 jour

La désignation de la ZPS « *Camargue* » est survenue alors que le Docob relatif à la ZSC était en cours d'élaboration. Il a été convenu d'un commun accord avec les services de l'Etat que le volet marin du Docob (3-12 milles et anse de Carteau) serait rédigé pendant l'animation.

Il en est de même pour la charte Natura 2000 sur le secteur marin et terrestre. Sa rédaction est prévue pour le second semestre 2016.

1.4 Animation pour la gestion avec d'autres outils financiers

Guide de bonnes pratiques pour l'entretien des canaux roubines

⇒ **Temps d'animation consacré : 1 jour**

Le Parc naturel régional de Camargue est structure porteuse du *Contrat de Delta Camargue*, signé le 16 novembre 2012 et structure animatrice des sites Natura 2000 "*Camargue*", "*Trois marais*", "*Rhône-Aval*" et "*Petit-Rhône*".

Les haies, la diversité de la végétation rivulaire sont des facteurs favorisant la biodiversité en Camargue. Les pratiques d'entretien des fossés doivent répondre à des contraintes d'hydraulicité mais doivent aussi être adaptées pour préserver le milieu et la biodiversité camarguaise.

Il existe donc un véritable enjeu de sensibilisation de tous les gestionnaires et maîtres d'ouvrages des réseaux hydrauliques pour concilier entretien du réseau et préservation des habitats et des espèces.

Concrètement, le projet s'inscrit dans la mise en œuvre d'une mesure spécifique (action MA10) au contrat de Delta et la fiche-action FA-E03 « Proposer une charte d'entretien et de gestion du réseau hydraulique » du Docob « *Camargue* ».

L'engagement de cette action bénéficiera d'un cofinancement (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Conseil Régional PACA, ville d'Arles) ainsi qu'une part d'autofinancement du Parc, qui permettra de couvrir la totalité des dépenses (Cf. tableau 3).

Le Parc naturel régional de Camargue, Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise et le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du pays d'Arles souhaitent, par cette action, sensibiliser les gestionnaires et les riverains aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement en prenant en compte à la fois les aspects agricoles, économiques et les enjeux de biodiversité, afin de faire évoluer les opérations d'entretien des canaux et roubines.

La mesure MA10 du contrat de Delta prévoit :

- la publication à environ 500 exemplaires d'un guide de bonnes pratiques pour l'entretien des canaux et roubines (première phase).
- la mise en œuvre d'un chantier exemplaire sur un site pilote. Cette opération sera réalisée dans une deuxième phase après l'édition du guide.

Alors que les demandes de subvention étaient en cours d'instruction, l'animateur a participé à deux réunions de concertation avec :

- le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (le 25 février 2016) ;
- le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise et l'union des ASA de la Camargue gardoise (le 2 février 2016).

Ces réunions avaient pour objectif de rencontrer les principaux interlocuteurs et d'amorcer le partenariat autour de ce projet.

Cantonnement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc

⇒ Temps d'animation consacré : 5 jours

Depuis septembre 2013, le Parc naturel régional de Camargue s'est doté de deux nouveaux outils de protection de la zone marine sur le site Natura 2000 « *Camargue* » (Cf. document 11) et de moyens nautiques :

- le cantonnement de pêche avec des mesures de gestion du golfe de Beauduc
- la zone de protection de biotope terrestre et marine de la pointe de Beauduc.

En continuité de la convention signée en 2014 avec l'Agence des aires marines protégées pour un partenariat technique et financier, une deuxième convention a été signée en juillet 2015 avec le Parc de Camargue sur la gestion des zones marines protégées.

En 2015, les deux derniers arrêtés permettant d'encadrer la réglementation sur la zone de protection de biotope de la pointe de Beauduc ont vu le jour :

- Arrêté ministériel (juillet 2015)
- Arrêté de la Préfecture maritime (septembre 2015).



Document 11 : Localisation, coordonnées géographiques et réglementation du cantonnement de pêche et de la zone de protection de biotope du golfe de Beauduc (extrait du kakémono sur la biodiversité marine)

Concrètement, le projet s'inscrit dans la mise en œuvre d'une fiche-action FA-M01 « Création de la réserve marine du golfe de Beauduc et d'un arrêté de protection de biotope « zostère » ».

L'engagement de cette action bénéficiera d'un cofinancement (Etat (Agence des aires marines protégées, Fondation Véolia, Région PACA, etc.) ainsi qu'une part d'autofinancement du Parc, qui permettra de couvrir la totalité des dépenses (Cf. tableau 3).

En assistance aux chargés de mission du Parc titulaires du permis côtier, l'animateur a embarqué sur 5 journées (les 7 et 30 juillet ainsi que les 2,3 et 18 août 2015) avec les missions suivantes :

- surveillance des réserves marines ;
- sensibilisation des usagers à ces espaces protégés. Participation à la campagne « *Ecogestes en Méditerranée* » ;
- observations naturalistes (oiseaux et mammifères marins).

Tableau 3 : Récapitulatif des projets (hors contrat)

Projet	Bénéficiaire	Intitulé mesure/objectif	superficie	Espèce /habitat visé et niveau de priorité	Montant Région PACA	Montant AE RMC	Auto-financement	Montant Ville d'Arles
Guide de bonnes pratiques de l'entretien des canaux et roubines	Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles (SMGAS), ASCOs	FA-E03 « Proposer une charte d'entretien et de gestion du réseau hydraulique »	Réserve de biosphère de Camargue	Canaux à potamots (3150, moyen). Cistude d'Europe (1220, très fort), Cordulie à corps fin (1041, fort), Alose feinte du Rhône (1103, moyen), Lamproie marine (1041, moyen), Bouvière (1041, moyen).	1 700 €	4 250 €	850 €	1 400 €
Cantonement de pêche et zone de protection de biotope du golfe de Beauduc	Usagers du golfe de Beauduc	FA-M01 « Création de la réserve marine du golfe de Beauduc et d'un arrêté de protection de biotope « zostère » »	450 ha et 443,5 ha	Bancs de sables à faible couverture permanente (1110, fort), Replats boueux (1140, fort). Tortue Caouanne (1224*, moyen).	-	-	-	-

2. Évaluation des incidences des projets

⇒ Temps d'animation consacré : 5 jours

L'animateur Natura 2000 est sollicité par les maîtres d'ouvrages, les services de l'Etat ou d'autres structures à propos des évaluations d'incidences au titre de Natura 2000. L'assistance technique peut porter sur :

- Du conseil au maître d'ouvrage en amont de la procédure (nécessité ou non d'évaluation d'incidences Natura 2000) ;

- La réalisation d'un porter à connaissance des éléments du Docob ;
- La réponse aux sollicitations de l'Etat sur les études réalisées (sollicitation des services instructeurs)
- L'alerte des services de l'Etat sur des projets émergents.
- L'ensemble de ces actions est synthétisé dans le tableau n°4.

L'animateur Natura 2000 est également sollicité pour de l'information sur les réglementations des espaces naturels protégés ou l'absence de réglementation particulière au sein des périmètres Natura 2000.

Enfin, l'animateur alerte les services de l'Etat, en particulier la police de l'eau pour des infractions observées au sein du périmètre Natura 2000 par les agents du Parc.

Ces deux types de sollicitations sont également synthétisés dans le tableau n°4.

Tableau 4 : Bilan des dossiers d'évaluation d'incidence traités par la structure animatrice

Date projet ou avis	Nom du projet + date	Maître d'ouvrage	Temps passé par l'animateur	Motif
11/06/15	Coupe de haie au mas du Ménage (domaine départemental)	Manade Saint Antoine	0h15	Avis technique en interne au Parc
04/08/15	Concours d'endurance équestre à Salin de Giraud (18/10/15)	Ecurie Saint Louisienne	0h15	Avis pour Sous-Préfecture d'Arles
04/08/15	Ultra-trail « Grand raid de Camargue » (12/09/15)	Association « Grand raid de Camargue »	0h15	Avis technique pour DDTM 13
01/09/15	Démoustication (campagne 2015)	EID Méditerranéé	0h15	Avis technique pour EID Méditerranéé
03/09/15	Evluation environnementale du schéma des structures des exploitations de cultures marines des Bouches du Rhône – Note relative à la prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale du 6 août 2015	DDTM 13	1 journée	Avis technique pour DDTM 13
09/09/15	Course pédestre « Le défi des plages » aux Saintes Maries de la Mer (15/11/15)	Station de sauvetage en mer des Saintes Maries de la Mer	0h15	Avis pour Sous-Préfecture d'Arles
09/09/15	Concours d'endurance équestre à Port Saint Louis du Rhône (29/11/15)	Ecurie Saint Louisienne	0h15	Avis pour Sous-Préfecture d'Arles
14/09/15	Survols par hélicoptère pour mesure rayonnement de la TNT (12 au 19/10/15)	Mont Blanc Hélicoptère	0h15	Conseil en amont sur réglementation
16/10/15	Course pédestre « La Seinche » à Port Saint Louis du Rhône (13/12/15)	Office municipal des sports de Port Saint Louis du Rhône	0h15	Avis pour Sous-Préfecture d'Arles
08/01/16	TREC équestre aux Saintes Maries de la Mer (06/03/16)	Centre équestre de la Grenouillère	0h15	Avis pour Sous-Préfecture d'Arles
18/03/16	Remblaiement de sansouïre et de roselière aux Saintes Maries de la Mer	Jean-Laurent Derrieu	1h30	Alerte pour la DDTM 13
22/03/16	Projet de remise en	SNC Manade	3h	Avis technique

	pâturage d'une sansouïre aux Saintes Maries de la Mer	Raynaud		pour conseil départemental des Bouches-du-Rhône + avis oral pour la DDTM 13
29/03/16	Renouvellement de la concession de la COOPAPORT	Grand Port Maritime de Fos-Marseille	0h15	Conseil en amont sur besoin d'évaluation des incidences
30/03/16	Sondages pédologiques en vue de travaux pour RTE	Bureau d'étude ETA	0h15	Conseil en amont sur réglementation
19/04/16	Elaboration et transmission des couches SIG relatives à la liste locale 2 d'évaluation des incidences	DDTM 13	4h30	Sollicitation de la DDTM 13

3. Suivis scientifiques et techniques

⇒ Temps d'animation consacré : 4,5 jours

Etat des lieux des connaissances du patrimoine ornithologique de la Camargue

Partenaires : Agence des Aires Marines Protégées (maître d'œuvre) ainsi que la Tour du Valat et les Amis des Marais du Vigueirat (partenaires associés).

Prestataire : bureau d'étude Biotope.

Objectifs du suivi : Cette étude entre dans le contexte de l'animation d'un réseau de sites présentant des enjeux pour la biodiversité à l'échelle européenne à travers la mise en œuvre des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

L'espace marin au large du delta bénéficie de programmes scientifiques depuis de nombreuses années menées par différents acteurs. Il s'agit par exemple du programme PACOMM (Programme d'Acquisition de Connaissance sur les Oiseaux et Mammifères Marins) lancé en 2010, les données récoltées dans le cadre des suivis PELMED portés par IFREMER et l'EPHE, les campagnes aériennes (SAMM), les suivis GPS des puffins des colonies méditerranéennes porté par le CEFÉ-CNRS et diverses missions scientifiques en bateau menées par EcoOcéan Institut dans le Golfe du Lion. Il faut aussi mentionner les suivis ornithologiques (Laro-limicoles coloniaux) sur le littoral menés par la Tour du Valat et les amis du Marais du Vigueirat.

Cette étude constitue ainsi un état initial robuste et permettra de mieux orienter les politiques de conservation de cet espace. En premier lieu, cette étude constituera un élément clé du diagnostic écologique du volet marin du docob « Camargue ».

Description sommaire de l'action : L'animateur a participé à la réunion de lancement de l'étude qui s'est tenue le 17 juin 2015 à Montpellier en présence de l'ensemble des partenaires du projet. Une relecture de la version intermédiaire du rapport a été effectuée puis transmise au bureau d'étude.



Habitats et espèces concernées de l'action : 30 espèces ont été retenues pour cette étude : Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Plongeon imbrin, Macreuse noire, Macreuse brune, Eider à Duvet, Puffin cendré, Puffin yelkouan, Puffin des Baléares, Océanite tempête, Fou de Bassan, Cormoran huppé de Desmarest, Grand Cormoran, Mouette mélanocéphale, Mouette tridactyle, Goéland leucophée, Goéland d'Audouin, Goéland railleur, Mouette pygmée, Mouette rieuse, Sterne caspienne, Sterne caugek, Sterne naine, Sterne pierregarin, Sterne hansel, Labbe parasite, Grand Labbe, Labbe pomarin, Pingouin torda et Macareux moine.

⇒ **Temps d'animation consacré à l'étude** : L'animateur a consacré 5 jours pour la relecture du rapport d'étude et participation à la réunion de lancement du 17 juin 2015.

Conclusions principales : Cette étude a permis de dresser un état des lieux des connaissances sur 30 espèces d'oiseaux marins au sein de la Camargue et sa ZPS.

Cela a permis de mettre en exergue :

- une richesse spécifique très forte près de la côte en particulier en hiver ;
- une richesse spécifique forte à la côte et aussi moyenne loin des côtes sur le plateau continental en été, probablement liée aux alluvions du Petit et Grand Rhône.

Aussi l'enjeu de conservation des 30 espèces ayant fait l'objet de cette étude a été précisé et hiérarchisé. Ainsi on compte **3 espèces** à enjeu **majeur (les trois puffins)**, **5 espèces** à enjeu **très fort (dont Macreuse brune, Plongeon arctique et Sterne naine)**, **10 espèces** à enjeu **fort** (dont la Mouette mélanocéphale, la Sterne caugek, l'Eider à duvet et la Sterne pierregarin), **7 espèces** à enjeu **moyen** et **4 espèces** à enjeu **faible** à l'échelle de l'entité écologique Golfe du Lion / Camargue.

Enfin, la distribution des espèces peut être influencée par certaines activités anthropiques telles que les activités de pêche ou les activités sportives comme le kitesurf.

Baguage des goélands railleurs

Partenaire : Tour du Valat (organisateur).

Objectifs du suivi : Dans le cadre du suivi des colonies de laro-limicoles, la Tour du Valat a organisé le baguage des poussins de Goélands railleurs au domaine de la Palissade le vendredi 19 juin 2015 à l'aube.

Description sommaire de l'action : Capture, biométrie et baguage des poussins de Goéland railleur.

Habitats et espèces concernées de l'action : Goéland railleur.

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus)** : 0,5 jour.

Conclusions principales : 556 poussins bagués.

Baguage des flamants roses

Partenaires : Tour du Valat, Conservatoire du littoral, SNPN – Réserve nationale de Camargue (co-organisateurs).

Objectifs du suivi :

La Tour du Valat étudie depuis plus de 30 ans la seule population nicheuse de flamants roses en France. Cette étude repose sur les observations de flamants bagués chaque année avant leur envol de la colonie du Fangassier. Dans le cadre de la poursuite de cette étude à long terme, les poussins ont été bagués le 29 juillet 2015.

Description sommaire de l'action : Capture, biométrie et baguage des poussins de Flamants rose.

Habitats et espèces concernées de l'action : Flamant rose.

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus)** : Participation à la réunion préparatoire du 28 juillet 2015 et au baguage : 1 jour.

Conclusions principales : En 2015, ce ne sont pas moins de 780 poussins qui ont été bagués sur une crèche de plus de 7 480 oiseaux.

Suivi Loutre d'Europe

Partenaires : LPO PACA (coordonnateur régional), Tour du Valat (coordonnateur local).

Objectifs du suivi :

La chasse (pour la fourrure), l'industrialisation, la croissance démographique humaine, l'agriculture intensive, le développement du réseau routier et tout ce qui en découle, se sont ajoutés à la persécution de la Loutre d'Europe, si bien que l'espèce s'est considérablement raréfiée au cours du 20^{ème} siècle.

La Loutre d'Europe, aujourd'hui légalement protégée, commence à recoloniser son ancienne aire de répartition, mais cette recolonisation est très lente, du fait du faible taux de reproduction de l'espèce, de la persistance de certains facteurs qui ont contribué à sa raréfaction et de l'essor de nouvelles menaces comme l'intensification du trafic routier.

Ces différentes problématiques ont amené le ministère en charge de l'écologie à confier à la SFPEM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) la rédaction d'un Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe en France (Kuhn, 2009). En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'animation du PNA Loutre a été confiée par la DREAL PACA à la LPO PACA.

Description sommaire de l'action : Prospection de terrain à la recherche d'épreintes et d'empreintes de Loutre au sein du carré BQ120 (Cf. document 12).

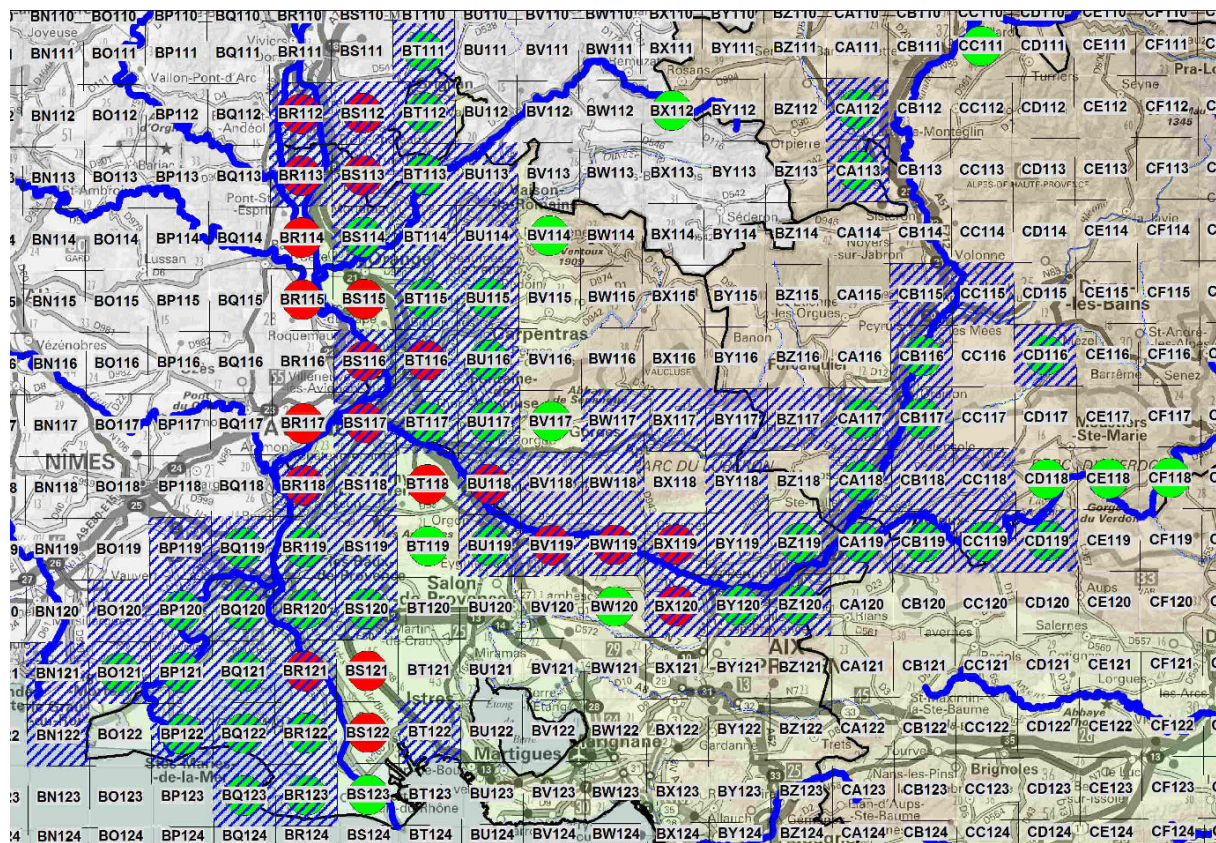
Le protocole proposé est celui de l'UICN :

- Choix de 4 points de prospection par maille, répartis de la façon la plus homogène possible. Privilégier ponts, confluences.
- Prospection de 600 m de rives à partir du point.
- Recherche des indices de présence : principalement épreintes, + empreintes
- Découverte d'un indice -> maille positive
- Si 4 points négatifs -> maille négative
- Privilégier septembre à mars sauf particularités locales

Habitats et espèces concernées de l'action : Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus)** : Prospection de terrain le 25 janvier 2016 : 0,5 jour.

Conclusions principales : Aucune épreinte, aucune empreinte.



Document 12 : Maille de prospection pour la présence de la Loutre d'Europe en PACA, dans le cadre de la déclinaison régionale du PNA Loutre.
 Les mailles attribuées pour 2015 : hachurées en bleu
 Rond rouge : présence de loutre en 2014, pour rappel
 Rond vert : pas de loutre détectée en 2014, pour rappel

Suivi des gîtes à chiroptères

Objectifs du suivi :

Depuis la fin du programme LIFE+ Chiro-Med (2010-2014), des suivis annuels des gîtes à Chiroptères est mis en place. Il s'agit d'effectuer des comptages diurnes des gîtes à Grand Rhinolophe et Murin à oreille échancrées.

Description sommaire de l'action : Une première réunion de coordination des suivis chiros a eu lieu le 24 novembre 2015. En 2016, les suivis seront coordonnés par l'animateur Natura 2000.

Habitats et espèces concernées de l'action : Grand Rhinolophe et Murin à oreille échancrées..

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) :** réunion interne pour coordination des suivis : 0,5 jour.

Conclusions principales : sans objet.

Recherche de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) dans des canaux contigus à des parcelles rizicoles du Parc naturel régional de Camargue

Partenaires : Syndicat des riziculteurs de France et filière.

Prestataire : Société Française d'Orchidophilie (SFO).

Objectifs du suivi : L'épandage par voie aérienne des produits phytosanitaires sur les parcelles de riz est soumis à autorisation dérogatoire. Cette autorisation a été accordée pour l'année 2015 par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015, sous réserve de la mise en œuvre de mesures de réduction des incidences sur les sites Natura 2000 désignés au titre notamment de la directive « Habitats – Faune, Flore ».

La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* (Cf. document 13) est une espèce des annexes II et IV de la Directive « Habitats ». Le document d'objectifs des sites Natura 2000 « Camargue » SIC FR 9301592 – ZPS FR 9310019 fait état de la présence avérée d'*O. curtisii* dans le périmètre du PNRC et de son aire d'occupation restreinte très probablement due à l'insuffisance de prospections.

Aussi, une des mesures d'accompagnement stipulées dans l'arrêté préfectoral du 22 avril 2015 indiquait qu'afin « de compléter les données du document d'objectifs Natura 2000 « Camargue » sur la Cordulie à corps fin, espèce d'intérêt communautaire, des inventaires complémentaires devaient être réalisés entre mai et juillet 2015.

L'objectif de cette étude était donc de rechercher la présence, voire l'autochtonie d'*O. curtisii*, sur des roubines et canaux du PNRC contigus à des parcelles rizicoles susceptibles d'être traitées par des produits phytopharmaceutiques épandus par voie aérienne et dont les macro- et micro-habitats apparaissaient favorables à l'espèce.



Document 13 : Individu adulte de Cordulie à corps fin (crédit photo, Philippe Lambret, SFO).

Description sommaire de l'action : Ces inventaires ont été effectués sur le principe présence-absence par la Tour du Valat sur les zones de roubines et de canaux potentiellement favorables à l'espèce en contact avec les îlots rizicoles potentiellement traités. L'animateur a participé à la sélection des stations de prospection. Il a également réalisé les cartes intégrées au rapport d'étude et en a apporté une relecture.

Habitats et espèces concernées de l'action : Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et habitat « Canaux à potamots ».

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) :** L'animateur a consacré 1 jour pour la relecture du rapport d'étude et participation à la réunion de lancement du 17 juin 2015.

Conclusions principales : La Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii* n'est pas présente dans les canaux prospectés en 2015 qui jouxtaient les parcelles rizicoles de Camargue, en raison du caractère non favorable de leur macro-habitat, mais aussi potentiellement en raison de la qualité de leurs eaux, l'odonatofaune autochtone y étant extrêmement pauvre et rare.

Protocole expérimental de suivi des incidences potentielles des traitements aériens rizicoles sur la nidification des colonies de Glaréoles à collier en Camargue

Partenaire : Tour du Valat.

Objectifs du suivi : Les évaluations des incidences liées à NATURA 2000 concernant les traitements aériens rizicoles ont mis en évidence les risques de dérangement des colonies de Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).

Ce suivi vise à localiser en amont les parcelles traitées afin de s'assurer de l'absence de colonies de Glaréoles à collier sur les parcelles environnantes en Camargue et Camargue gardoise.

Description sommaire de l'action : Afin de prévenir les risques de dérangement, un protocole de veille a été élaboré fin 2012 entre le Syndicat des Riziculteurs, la Direction Régionale de l'Agriculture, la DDTM 13, le Parc naturel régional de Camargue, le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise (structures animatrices NATURA 2000), la Tour du Valat (qui effectue les suivis de population en Camargue) et les sociétés effectuant les traitements aériens (Général Air Services, Daniell Foreman).

Le Parc naturel régional de Camargue reçoit en direct les déclarations de traitements des sociétés (déclarations effectuées au moins 48 heures avant le traitement) et assure un contrôle cartographique avec les colonies recensées par les relevés de terrain effectués par la Tour du Valat.

En cas de proximité entre une zone à traiter et une parcelle occupée par les glaréoles, le Parc avertit la société de traitements et la Direction Régionale de l'Agriculture afin que le traitement ne soit pas effectué par moyens aériens.

Plus de 100 déclarations de traitements ont donc été transmises par mail au Parc entre mai et août 2015 pour traitement vis-à-vis des données de nidification des oiseaux fournies en temps réel par la Tour du Valat (hausse sensible des déclarations de traitements à analyser).

Habitats et espèces concernées de l'action : Glaréole à collier (*Glareola pratincola*).

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) :** L'animateur a consacré 1 jour pour la gestion des données transmises par la Tour du Valat, une réunion partenariale et la préparation de la convention financière entre le Parc et la Tour du Valat pour 2016 et 2017.

Conclusions principales : Aucune intervention n'a été nécessaire car aucune zone de sensibilité n'a été mise en évidence cette année encore en 2015.

Inventaire du Ceraiste de Sicile (*Cerastium siculum*) en Camargue

Partenaire : Conservatoire Botanique National de Méditerranée.

Objectifs du suivi : Le Conservatoire Botanique National de Méditerranée effectue des inventaires en petite et grande Camargue pour une étude sur *Cerastium siculum*, afin de mieux connaître sa répartition française.

Description sommaire de l'action : Inventaire sur pelouses à végétation rase (montilles, pré pâturé...) à sol sablo-limoneux.

Habitats et espèces concernées de l'action : Habitat « Pelouses annuelles ».

⇒ **Temps d'animation consacré aux suivis (terrain, analyse, rendus) :** L'animateur a consacré 0,5 jour pour la localisation et la cartographie de l'habitat recherché. Conseil de sites à prospecter. Une mise en contact avec les principaux gestionnaires concernés a également été effectuée (Petite Camargue, Pont-de-Gau et Grandes Cabanes du Vaccarès).

Conclusions principales : Pas de retour du Conservatoire Botanique National de Méditerranée.

4. Information, communication, sensibilisation

Ce chapitre propose un résumé de l'ensemble des actions de communication et d'information nécessaires à la réussite des autres activités, notamment la gestion et la contractualisation, qui nécessitent un bon niveau de connaissance des acteurs du site vis à vis de Natura 2000 et de l'animateur.

4.1 Création / mise à jour d'outils de communication, media :

Page Natura 2000 du site internet du Parc naturel régional de Camargue



Document 14 : Capture d'écran de la page internet du site du Parc naturel régional de Camargue, consacrée au site Natura 2000 Camargue

Format : page internet du site du Parc naturel régional de Camargue (Cf. document 14)

Tirage : Cf. encadré ci-dessous.

Objectif général et contenus : Informations générales et thématiques sur le territoire et les actions menées par le Parc.

Publics visés : grand public

Diffusion : mondiale

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0 jour car pas de mise à jour de la page internet du site Natura 2000 pendant cette période d'animation.

Le **site Internet du Parc** a comptabilisé en 2015 une **moyenne mensuelle de 16 700 visiteurs uniques**, avec des pointes à 24 000 entre avril et septembre, avec un total de 189 861 visiteurs uniques en 2015 (151 658 en 2014 soit une **augmentation de fréquentation de 25 %**). **76 % des visiteurs du site Internet** du Parc sont **français** et proviennent principalement et par ordre décroissant de 4 grandes régions, **Provence-Alpes-Cote d'Azur, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes**. Ces 4 régions concentrent 84 % des visiteurs français.

Pour les environs du Parc de Camargue, ce sont les habitants de Marseille, Aix-en-Provence, Montpellier, Arles, Avignon, Nîmes qui consultent le plus le site Internet du Parc.

Le site Internet du Parc propose plus de **838 documents en téléchargement** (soit un accroissement de 8 % par rapport à 2014).

L'actualité du Parc de Camargue est également relayée les **pages Facebook du Parc** et vues par plus de **23 600 personnes chaque mois**. En 2015, le Parc a publié 435 informations (post) sur ses pages Facebook sachant qu'en **moyenne chacune des informations** qu'il publie a été **vue 925 fois** (la médiane des consultations pour une information étant de 640).

Certaines publications du Parc (18 nouveaux documents en 2015 sur **104 documents** disponibles) sont également consultables et téléchargeables via le **logiciel de lecture en ligne Calaméo** (fr.calameo.com). Le bilan 2015 de la mise en ligne de ces documents fait état de plus de **24 000 lectures cette année** (100 357 lectures cumulées). Ce qui fait une moyenne annuelle de 66 lectures par jour et 231 lectures par publications).

Lettre d'information n°5 « Natura 2000 dans le delta du Rhône » (parution prévue juin 2016)

Format : 8 pages A4 fermé/A3 ouvert, recto-verso.

Tirage : (prévisionnel) 1000 exemplaires.

Objectif général et contenus : Actualités des sites Natura 2000 animés par le Parc avec un dossier spécial sur les MAEc.

Publics visés : grand public

Diffusion : envoi aux membres du comité de pilotage, mise à disposition du public lors des évènementiels ou d'interventions auprès d'étudiants

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour pour une réunion d'équipe Natura 2000 pour l'élaboration de la lettre, la rédaction et la recherche de photos.

Kakémonos sur la biodiversité littorale marine en Camargue

Format : roll-up recto-verso (Cf. annexe 2).

Tirage : 3 exemplaires.

Objectif général et contenus : Présenter et sensibiliser le grand public sur la biodiversité littorale et marine en Camargue.

Publics visés : grand public

Diffusion : capitaineries, offices de tourisme, etc.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour relecture des BAT.

Communication avec les média dans le cadre des MAEc

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1,5 jour

En complément aux 500 courriers envoyés, une brève sur la campagne de contractualisation 2015 a été faite dans le bulletin de liaison du syndicat des riziculteurs.

Enfin un communiqué de presse et un dossier de presse ont été rédigés par la société *ARGOS Communication* avec la contribution de l'animateur Natura 2000 afin de constituer une base documentaire et le diffuser si besoin.

Il a notamment permis la rédaction de l'article paru dans la lettre d'information du pôle-relais lagunes méditerranéennes, datée de février 2016. L'article est en ligne sur leur portail (Cf. document 15).

<http://www.pole-lagunes.org/actualites/infos-des-lagunes/etudes-et-projets/les-mesures-agro-environnementales-et-climatiques-mae>



Document 15 : Capture d'écran de la page internet du site internet du pôle relais lagunes méditerranéennes, consacrée aux MAEc en Camargue

Les MAEc ont également fait l'objet de deux articles parus dans *Visages de Camargue* de mai-juin 2015 et septembre-octobre 2015, la lettre d'information bimestrielle du Parc naturel régional de Camargue (Cf. annexe 3). Ces deux numéros sont consultables en ligne sur le site internet du Parc.

La sortie de découverte de l'activité de coupe du roseau en Camargue a également fait l'objet d'un communiqué dans la presse locale (Cf. annexe 4).

Elaboration d'une stratégie de communication sur les actions du Parc en mer

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

La société *ARGOS Communication* a élaboré pour le compte du Parc une stratégie de communication sur les actions menées sur le littoral et le milieu marin pour les 5 années à venir. L'objectif de cette demande était de disposer d'un panel d'outils appropriés permettant de communiquer sur les actions entreprises par le Parc et de sensibiliser les différents usagers sur la préservation de la biodiversité.

L'animateur a ainsi participé à la réunion préparatoire à l'élaboration du plan de communication et à la relecture de ce plan.

4,2 Prises de contacts avec des partenaires potentiels :

⇒ **Temps d'animation consacré :** 0,5 jour

Une rencontre avec Thierry Garcia de la société *Innogur* (dispositif de plate-forme solaire connectée pour le traitement des plans d'eau) a eu lieu le 3 février 2016 dans les locaux du parc naturel régional de Camargue. L'objectif de ce rendez-vous était de présenter le dispositif Natura 2000 et le Parc naturel régional de Camargue.

4.3 Organisations de réunions d'information ou de manifestations :

Réunion publique « Le Parc naturel régional de Camargue vient à la rencontres des habitants de Port-Saint-Louis du Rhône »

Objet : Après Mas-Thibert et Salin-de-Giraud en décembre 2014, le Parc naturel régional de Camargue poursuit la série de rencontres publiques dans les hameaux, villages et villes de son territoire. La troisième réunion s'est tenue à Port-Saint-Louis-du-Rhône avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Parc de Camargue à la fois territoire d'exception et structure de gestion au service des Camarguais : actions, domaines d'intervention...
- Panorama des actions conduites par le Parc en 2015 sur le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône.
- Echanges avec le public sur des questions relatives au Parc de Camargue et aux attentes des habitants à son égard.

Date : Mardi 23 juin 2015 à 18h

Lieu : Salle Marcel Pagnol à Port-Saint-Louis-du-Rhône

Publics visés : grand public

Bilan : Participation de **80 personnes**. Nombreux échanges intenses entre le Président du Parc, le Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône et son équipe municipale et l'assistance.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 0,5 jour pour la contribution à l'animation de cette réunion publique.

Réunions publiques « Biodiversité marine »

Objet : En parallèle à la réalisation des kakémonos et à l'occasion de l'édition d'une affiche naturaliste sur la faune marine, le Parc naturel régional de Camargue a organisé 3 réunions publiques sur la biodiversité marine. Ces soirées étaient présentées par Delphine Marobin, chargée de mission littoral et milieu marin et l'animateur Natura 2000. Une seconde intervention était faite par l'association *Stellaris* pour présenter son travail sur les Elasmobranches.

Date : Vendredi 11 septembre 2015 à 18h aux Saintes-Maries-de-la-Mer et vendredi 18 septembre 2015 à 18h à Port-Saint-Louis-du-Rhône, dans le cadre de *Septembre en mer*.

Lieu : Espace culturel des Saintes-Maries-de-la-Mer et capitainerie de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Publics visés : grand public

Bilan : Participation de **140 personnes** aux Saintes-Maries-de-la-Mer, à Port-Saint-Louis-du-Rhône et au Grau du Roi, pour lequel l'animateur n'est pas intervenu. Peu de participants au regard du nombre escompté.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 1 jour pour la préparation et l'animation de ces deux réunions publiques.

Présentations « Bilan de la campagne de contractualisation des MAEc en Camargue en 2015 »

Objet : Dresser le bilan de la campagne de contractualisation des MAEc en 2015

Date : Mardi 28 juillet 2015 à 9h et 14h

Lieu : Salle polyvalente de la Mairie annexe du Sambuc et grande salle de réunion du mas du Pont de Rousty

Publics visés : Membres de la commission « agriculture » et personnel du Parc naturel régional de Camargue

Bilan : Participation de **30 personnes** à la commission « agriculture » et **15 agents du Parc**. Bonne appréciation du bilan dressé.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 1 jour pour la préparation et l'animation de ces deux réunions avec Guillaume Cavaillès, chargé de mission agro-écologie

Sortie « Découverte de l'activité de coupe du roseau »

Objet : A l'occasion de ses 40 ans, le Conservatoire du littoral et ses gestionnaires organise une série de visites de ses terrains sur la thématique de l'activité agricole en espace naturel protégé.

Date : Samedi 19 décembre 2015 à 14h30.

Lieu : Site des « Marais de Bourgogne ».

Publics visés : grand public

Bilan : Rencontre avec Nicolas Prévot (EARL Les roseaux du midi) et présentation de son activité. Interventions de Corinne Guintini, chargée de mission au Conservatoire du Littoral et de Anne Tindille, médiatrice culturelle au musée de la Camargue. Participation de **20 personnes**. Retours positifs des participants. Envoi d'une carte postale de deux visiteurs en remerciement.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 0,5 jour pour l'organisation logistique des interventions, la communication et l'animation de la sortie.

Sortie « Natura 2000, pour un mode de vie durable »

Objet : Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, l'animateur Natura 2000 a proposé une balade sur le sentier pédagogique du domaine de Rousty. L'objectif était de faire découvrir les principaux habitats d'intérêt communautaire caractéristiques de la Camargue (sansouïre, marais) mais également une roselière, et les rizières. Ce sentier, outil complémentaire au musée de la Camargue, permet d'expliquer le dispositif Natura 2000 en prenant exemple sur les actions contractuelles (contrat Natura 2000 et MAEc)

Date : Samedi 6 février 2016 à 14h.

Lieu : sentier pédagogique du mas du Pont de Rousty.

Publics visés : grand public

Bilan : Temps pluvieux. Titre pas accrocheur. Participation **d'une seule personne**. Retour positif de la participante.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 0,5 jour pour l'organisation logistique des interventions, la communication et l'animation de la sortie.

Déjeuner de travail avec les collègues du musée de Camargue

Objet : Présenter les missions respectives de chacune des équipes « Natura 2000 » et « musée » et encourager le travail transversal.

Date : Jeudi 10 mars 2016 à 12h30

Lieu : Ancienne billetterie du musée de la Camargue

Publics visés : 3 chargés de mission Natura 2000, 4 médiateurs culturels, accompagnés de la conservatrice du musée.

Bilan : Travail partenarial à poursuivre.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,25 jour.

4.4 Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire :

Pour assurer la bonne cohérence des différents projets de territoire et leur intégration des enjeux et objectifs de Natura 2000, il est important que l'animateur se rende disponible pour participer à différentes réunions susceptibles d'entrer en synergie (ou en contradiction) avec l'animation du Docob, et y présenter la démarche Natura 2000 et/ou les enjeux du site. Exemples :

- projets territoriaux liés à l'eau : SAGE, contrat de rivière,
- conseils municipaux ou intercommunaux,
- réunions socio-professionnelles : formation propriétaires forestiers, assemblée sociétés de chasse ou de pêche, réunions ou formation par la chambre d'agriculture,
- manifestations festives ou sportives liées au site, etc...

Conseil scientifique du cantonnement de pêche

Objet : Afin de faire le bilan des premiers suivis sur la réserve marine du golfe de Beauduc et de travailler à l'élaboration de sa programmation scientifique, la réunion annuelle du conseil scientifique s'est tenue le mercredi 6 mai 2015 au Parc naturel régional de Camargue.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Comité syndical thématique « Gestion des terrains du Conservatoire du littoral »

Objet : Plusieurs fois dans l'année, le comité syndical se réunit non pas pour délibérer mais pour s'informer, échanger, réfléchir, réagir sur différentes thématiques/problématiques du territoire.

Date : 2 octobre 2015.

Lieu : grande salle de réunion du mas du Pont de Rousty

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Grand raid de Camargue

Objet : le Grand Raid de Camargue est une course pédestre de 100km ralliant Salin de Giraud à Aigues Mortes. Cette année elle aura lieu le samedi 11 juin 2016.

Pour cette seconde édition, l'organisateur a souhaité s'engager dans la charte des manifestations éco-responsables proposée par le Parc naturel régional de Camargue. Au delà de la mise à disposition du logo du Parc apposé sur les outils de communication, l'organisateur bénéficie d'un accompagnement de l'animateur Natura 2000 dans l'atteinte de ses engagements afin que la manifestation soit éco-responsable.

Date : 19 octobre 2015, 12 mars 2016.

Lieu : mas du Pont de Rousty

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 2,25 jours. Bilan de la première édition (2015) du Grand raid de Camargue, deux réunions de travail sur la préparation de la charte, organisation et intervention lors de l'après-midi de présentation de l'édition 2016, conseil auprès du Conservatoire du Littoral et des agents du Parc en charge de la gestion des terrains du Conservatoire en particulier pour la convention tripartite association Grand Raid de Camargue/ Conservatoire du Littoral/ Parc naturel régional de Camargue.

Réunion éolien et environnement

Objet : Les services du conseil régional, de la DREAL, de l'ADEME et France Nature Environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur organisent une rencontre technique autour de du thème « éolien & environnement » dans le cadre d'un atelier organisé à l'occasion du 9ème Forum Agir pour le climat.

La 1ère partie de l'atelier a été consacrée à la présentation des éléments de réponse aux principales idées reçues autour de l'éolien (son utilité, ses risques, ses impacts, etc.)

La 2ème partie a été consacrée à la question de l'intégration d'un projet éolien dans son territoire au travers de témoignages d'acteurs territoriaux.

Mais l'atelier sera avant tout un échange avec les intervenants et les participants pour répondre à leurs questionnements.

Date : Lundi 2 novembre 2015.

Lieu : Hôtel de la Région PACA à Marseille

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Réunions avec les pêcheurs amateurs

Objet : La réunion avec les associations de pêche (Arles surfcasting et SLC Miramas) avait pour but de proposer un partenariat permettant de mieux connaître l'activité de surfcasting au sein de l'APPB et les espèces pêchées. Ce partenariat consisterait à échanger des données (suivi de la fréquentation en surfcasting, relevé des poissons capturés afin d'en améliorer les connaissances et réaliser une étude socio-économique sur les pratiques de pêches en surfcasting en Camargue) et sensibiliser les pêcheurs à la préservation du site.

Date : Le 14 janvier avec les pêcheurs et le 11 février pour la réunion interne.

Lieu : Mas du Pont de Rousty

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Soutenance de thèse de Claire Pernollet sur les « L'utilisation des rizières par les canards hivernants : vers une gestion en interculture favorable aux canards et aux agriculteurs »

Objet : Présentation du travail de thèse de Claire Pernollet sur l'inondation hivernale des rizières en Europe, bénéfique à la fois pour les agriculteurs et pour les canards hivernants. Les pistes de cette thèse pouvaient déboucher sur une MAEc.

Date : 24 février 2016.

Lieu : Tour du Valat

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Entretien téléphonique avec Dan Jacobi de « Arles Gravel »

Objet : Des cyclistes arlésiens ont décidé de fonder *Arles Gravel*, un club informel, sportif et convivial pour les pratiquants de gravel bike. Cette nouvelle discipline, située entre vélo de route et VTT, permet d'emprunter tour à tour petites routes abîmées, digues, chemins caillouteux et de gravier, avec des vélos qui ressemblent beaucoup aux vélos de cyclocross. Après un premier événement de 90 km organisé le 17 avril dans les Alpilles, ce groupe propose de manière informelle le 5 juin 2016, le tour de la Camargue, long de 110 km <https://arlesgravel.wordpress.com/2016/04/22/le-tour-de-la-camargue/>.

L'animateur Natura 2000 s'est entretenu avec un des initiateurs de ce projet afin de le renseigner sur l'absence de réglementation associée à ce projet et évoquer avec lui un éventuel partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue pour l'organisation d'une manifestation officielle.

Date : 9 mars 2016.

⇒ **Temps d'animation consacré :** 0,5 jour.

Réunion préalable aux travaux d'entretien de lignes ERDF et visite de chantier

Objet : En 2015, une réunion s'est tenue entre les chargés de mission Natura 2000 du Par et Clément Loiseaux, responsable de chantiers de maintenance de réseau électrique aérien dans la zone Vaucluse Camargue Alpilles pour l'entreprise ERDF. L'objectif était de se connaître, de présenter leurs travaux, échanger sur leurs contraintes modifier dans la mesure du possible les dates de programmations de travaux.

Cette réunion a été renouvelée en 2016 pour les travaux prévisionnels qui se situent sur les communes d'Eyguières, de Verquières et d'Arles (Gageron - Tour Blanche et Beaujeu - Mas Millet).

A l'issue de cette réunion, ERDF a proposé une visite de chantier (Cf. document 16), situé sur la commune de Saint Martin de Crau (au sein de périmètre Natura 2000 « 3 marais »).

Cette initiative est prise par le responsable de travaux sans qu'ils ne soient soumis à évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

Date : 10 mars et 1^{er} avril 2016.

Lieu : Réunion dans les locaux d'ERDF sur Avignon et visite sur la commune de St Martin de Crau

⇒ **Temps d'animation consacré :** 1 jour.



Document 16 : Visite de chantier ERDF avec les chargés de mission biodiversité et Natura 2000 du secteur d'Arles – les Alpilles

4.5 Communication / Animation auprès des scolaires

Présentation sur Natura 2000 auprès des étudiants de l'ENSA de Toulouse

Niveau : 3ème année d'école d'ingénieur agronome (ENSA de Toulouse, spécialisation Qualité de l'environnement et Gestion de la ressource)

Action menée : Présentation du dispositif Natura 2000 en France et en Camargue. Présentation des outils contractuels et des MAEc en particulier avec bilan de la campagne de contractualisation 2015.

Date : 28 septembre 2015.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour pour la préparation et l'intervention auprès des étudiants.

Interview sur les MAEc en Camargue

Niveau : étudiants de Sciences-Po Paris

Action menée : Dans le cadre d'un projet collectif, 5 étudiants ont travaillé sur la monétarisation de la nature. Afin d'illustrer l'impact des outils monétaires sur la sauvegarde de la biodiversité, les étudiants ont choisi de nous concentrer sur les paiements pour services environnementaux.

L'animateur Natura 2000 a participé à deux réunions téléphoniques pour présenter et expliquer ce que sont les MAEc. Une relecture du document a été effectuée avant rendu du travail des étudiants.

Date : 17 et 31 mars 2016.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour pour les interviews, la transmission des contacts et la relecture du rapport des étudiants. la préparation et l'intervention auprès des étudiants.

4.6 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au delà du site

Visite d'une délégation du Parc naturel régional du marais poitevin

Date : 30 juin 2015

Lieu : Siège administratif du parc naturel régional de Camargue

Rôle de l'animateur : Retour et partage d'expérience sur les thématiques suivantes : la mise en œuvre de Natura 2000, la démarche de suivis biologiques (globale + anatidés), les problèmes et la lutte contre les submersions (marine / fluviale), tourisme ornithologique, marque Parc, etc.

Public présent :

- CHOURRE Elise - Chargée de mission Environnement / OPN et suivi des dossiers européens (PNR marais poitevin)
- PASQUIER Régis – Directeur du Pôle des Espaces Naturels du Marais poitevin (PNR marais poitevin)
- TEXIER Alain – chargé mission Environnement / Natura 2000 (PNR marais poitevin)
- JOYEUX Emmanuel, conservateur RNN Baie Aiguillon (ONCFS)

Intérêt pour le site : partage d'expériences

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Formation « Méthodes et outils de suivi et de conservation du Grand dauphin réalisables au sein des aires marines protégées méditerranéennes »

Date : 23 et 24 septembre 2015

Lieu : centre nautique du cap d'Agde

Rôle de l'animateur : stagiaire.

Public présent : chargés de mission des aires marines protégées de Méditerranée

Intérêt pour le site : Mise en place de suivis sur le Grand dauphin sur la partie marine du site Natura 2000

⇒ **Temps d'animation consacré** : 2 jours.

Réunion avec le Parc naturel régional des Alpilles sur la campagne des MAEc 2015

Date : 7 octobre 2015

Lieu : siège du Parc naturel régional des Alpilles à Saint Etienne du Grès

Rôle de l'animateur : retour et partage d'expérience sur la campagne de contractualisation des MAEc.

Public présent : Sophie Mazon (PNRA), Julie Rigaux (PNRA), Jean-Michel Pirastru (PNRA), Alexandre Lautier, Anne Vadon (PNRC), Katia Lombardini (PNRC), Ronald Julliand (Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône)

Intérêt pour le site : retour et partage d'expérience sur la campagne de contractualisation des MAEc.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Réunion départementale des animateurs Natura 2000

Date : 14 décembre 2015

Lieu : Roque d'Anthéron (site Natura 2000 « *Garrigues de Lançon* »)

Rôle de l'animateur : participant.

Public présent : animateurs Natura 2000 des Bouches du Rhône, services de l'Etat et de la région PACA, CERPAM.

Intérêt pour le site : Informations et actualités autour de Natura 2000. Retour et partage d'expérience avec les autres chargés de mission, rencontre avec un éleveur de chèvres du Rove et discussion autour des MAEc.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour.

5. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

Cette catégorie d'action vise à décrire l'ensemble des contributions de l'animateur à d'autres programmations ou interventions de l'Etat, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site.

Il s'agit donc de présenter les actions suivantes :

- participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire : SAGE, Contrat de rivière, GIZC,
- conseils aux services de l'Etat : travaux de sécurisation dans le DPF, le DPM,
- conseils aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences),
- conseils aux gestionnaires dans l'élaboration ou la révision de leur plan de gestion (aménagement forestier, plan simple de gestion...),
- autres.

Animation des réserves marines du golfe de Beauduc

Date : 23 juin 2015 et hiver 2016

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue

Rôle de l'animateur : participation aux ateliers techniques de concertation (thématique communication et notice de gestion) (23/06) et relecture de la de notice de gestion des réserves marines du golfe de Beauduc.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 2,5 jours.

Elaboration du SCOT du Pays d'Arles

Date : octobre – novembre 2015

Maître d'ouvrage : Pays d'Arles

Rôle de l'animateur : participation à la réunion publique (02/10), rencontre avec la chargée de mission le 27/10 puis réunions internes (16 et 20/11) avec la chargée de mission urbanisme / architecture du Parc pour la cohérence entre la charte du Parc naturel régional de Camargue et le projet de SCOT.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1,5 jour.

Restauration des îles de Donzère-Mondragon

Date : 7 octobre 2015

Maître d'ouvrage : Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Rôle de l'animateur : participation à la réunion publique pour la restauration des îles de Donzère Mondragon, au nom du Parc naturel régional de Camargue.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Caractérisation et cartographie des cours d'eau

Date : 9 octobre 2015

Maître d'ouvrage : Compagnie Nationale du Rhône (CNR)

Rôle de l'animateur : participation à la réunion de concertation organisée par la DDTM 13 au siège du Parc.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jours.

Projet ACOBAMS

Date : 26 octobre 2015

Maître d'ouvrage : IFREMER - CestMéd

Rôle de l'animateur : participation à la réunion technique de montage du projet.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Evaluation de la charte du Parc naturel régional de Camargue à mi-parcours

Date : 17 décembre 2015

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Camargue

Rôle de l'animateur : participation à cette journée et animation d'un atelier.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour.

Evaluation environnementale du schéma des structures des exploitations de cultures marines des Bouches du Rhône – Note relative à la prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale du 6 août 2015

Date : 11 février 2016

Maître d'ouvrage : DDTM13, rapport en date du 03/09/15

Rôle de l'animateur : Lecture et avis de cette évaluation par l'animateur et Delphine Marobin, chargée de mission littoral et milieu marin, pour transmission à la commission cultures marines du 3 février 2016.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Evaluation de l'efficacité des mesures Natura 2000

Date : mars 2016

Maître d'ouvrage : Service patrimoine naturel du muséum national d'histoire naturelle

Rôle de l'animateur : collecte des données, collaboration avec l'ensemble des animateurs Natura 2000 du parc naturel régional de Camargue et envoi d'une synthèse à Alexandra Locquet, stagiaire au MNHN, en charge de cette mission.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Manifestations éco-responsables en PACA

Date : avril 2016

Maître d'ouvrage : Région PACA

Rôle de l'animateur : réponse aux sollicitations de la Région sur l'inventaire des manifestations éco-responsables en Camargue et proposition de partenariat entre certaines d'entre-elles.

⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour.

Observatoire interparcs « Biodiversité »

Date : 19 avril 2016

Maître d'ouvrage : parcs naturels régionaux de la région PACA

Rôle de l'animateur : participation à la journée technique « biodiversité ».

⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour.

6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1 Organisation de la gouvernance du site

6.1.a Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :

La dernière réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « *Camargue* » s'est tenue le vendredi 17 avril 2015 à 14h30 au siège administratif du Parc naturel régional de Camargue.

L'ordre du jour était le suivant :

- Election de la structure animatrice et du Président du Comité de pilotage ;
- Bilan de l'animation des sites Natura 2000 « *Camargue* » ;
- Etude socio-économique de l'anse de Carteau ;
- Bilan d'activité des réserves marines du golfe de Beauduc ;
- Programme d'animation et budget prévisionnel.

A l'issue de cette réunion, le **Parc naturel régional de Camargue** a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 et Monsieur **David GRZYB**, alors Président du Parc naturel régional de Camargue, a également été élu président du comité de pilotage Natura 2000 du site.

Lors de cette même réunion, le bureau d'études ASCONIT consultants est venu présenter l'« *Etude socio-économique de l'anse de Carteau et de la frange littorale et marine de Camargue* », préalable à l'élaboration du tome 1 du volet marin du Docob Camargue. Le bureau d'études a pris notes des différentes remarques et des données complémentaires qui lui auront été transmises à l'issue du Copil. **Le comité de pilotage a donc validé cette étude sur le principe sous réserve de la prise en compte des modifications des services de l'Etat.**

⇒ **Temps d'animation consacré** à la préparation et l'animation de cette réunion : 1 jour de travail.

6.1.b Animation de groupes de travail :

Aucun groupe de travail n'a été organisé lors de la période concernée

6.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat :

Aucune réunion ou rencontre avec les services de l'Etat n'a été organisée lors de la période concernée. Réunion AMMP AAMP pour convention anim N2000 (07/02)

6.2 Gestion administrative et financière

6.2.a. Montages administratifs et financiers pour l'animation du site

Arrivant en fin de convention d'animation, les demandes d'acompte et de solde ont été effectuées pour le site « *Camargue* » (formulaire de demande de paiement complétés et signés, validation des demandes par la Trésorerie du Parc). La convention d'animation 2011 - 2015 a également fait l'objet d'un contrôle administratif et financier de la part de l'ASP au titre du FEDER. A cet effet, de nombreuses pièces justificatives ont été transmises au cabinet Equidisto, mandaté pour ce contrôle.

En parallèle, le dossier de demande de subvention (formulaire de demande complété et signé, sollicitation de devis pour les prestations extérieures, préparation des projets de délibération à présenter au comité syndical du Parc) a été préparé pour l'animation jusqu'en 2018.

Toutefois, en raison d'une rupture dans la continuité des contrats des chargés de mission Natura 2000 de plusieurs sites animés par le Parc, l'animateur a assuré ces mêmes activités pour les sites Natura 2000 suivants :

- SIC FR9301590 « *Rhône aval* »,
- SIC FR9101405 « *Petit Rhône* »,
- SIC FR9301596 « *Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles* »,
- ZPS FR9312001 « *Marais entre Arles et Grand Rhône* ». Ces deux derniers sites étant communément appelés « *3 marais* ».

L'animateur Natura 2000 a également eu en charge la rédaction du rapport d'activités « *Rhône aval* », rédigé après le départ du dernier chargé de mission. Ces activités ont permis de clôturer les conventions précédentes, assurer le remboursement des financements avancés par le Parc et assurer le retour de la chargée de mission du site « *3 marais* » et le recrutement de la chargée de mission des sites « *Rhône* ».

A la demande des services de l'Etat (DREAL et DDT 84), le Parc naturel régional a accepté de prendre en charge l'animation du site Natura 2000 ZPS FR9312006 « *Marais de l'île Vieille et alentour* ». En l'absence de la chargée de mission pour les sites « *Rhône* », l'animateur Natura 2000 a également eu en charge la préparation du dossier de demande de subvention pour ce site.

Il est également demandé aux chargés de mission des Parcs de réaliser leur bilan d'activités sous la plateforme *EVA*. Ce site internet constitue un outil de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional.

- ⇒ **Temps d'animation consacré** à la préparation des demandes de paiement (acompte et solde), à la rédaction des rapports d'activité des sites Natura 2000 « *Camargue* » et « *Rhône aval* » et la saisie des activités d'animation sous EVA : 11 jours de travail.

6.2.b. Recrutement ou encadrement de stagiaires ou collaborateurs

Recrutement de l'animatrice des sites Natura 2000 « Rhône »

Actions menées : Réflexion interne autour du recrutement par voie d'alternance. Elaboration de la fiche de poste et diffusion. Accompagnement lors de la prise de la prise de fonctions de la chargée de mission.

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 1 jour
Accompagnement de l'écogarde marin

Actions menées : Sorties en mer (suivi et surveillance des réserves marines) en compagnie de l'écogarde. Point réguliers sur le suivi de ses actions. Relecture de son rapport d'activités

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 6 jours

Stage « Cartographie des roselières sur le domaine de la Bélugue »

Actions menées : Présentation de Natura 2000 au stagiaire Alexandre Crestey. Travail sur la cartographie des habitats de ce site du Conservatoire du Littoral en concordance avec la cartographie des habitats Natura 2000

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

Accompagnement de 2 stagiaires « Découverte du milieu de l'entreprise »

Actions menées : Accueil de deux élèves de 3^e (Arno Figuérou et Valentin Mérard) lors de la prospection loutre du 25/01/16 dans le cadre de leur stage découverte du milieu de l'entreprise

- ⇒ **Temps d'animation consacré** : 0,5 jour

6.3 Compléments ou mise à jour du Docob

Le Docob « Camargue » tel que nous le connaissons aujourd'hui ne concerne que la zone spéciale de conservation (ZSC). En effet, l'extension du site sur la partie marine (ZPS) jusqu'à 12 milles nautiques des côtes et l'intégration de l'anse de Carteau au site n'est intervenue qu'en 2008 alors que la rédaction du Document d'objectifs avait déjà débuté. En accord avec les services de l'Etat, le choix entrepris a été de compléter la partie marine du Docob allant jusqu'aux 12 milles nautiques pendant l'animation de ce même Docob.

Plusieurs programmes (CARTHAM et PACOMM) ont été récemment réalisés permettant de rédiger le tome 1, correspondant au diagnostic écologique du territoire. Il convenait donc de compléter les connaissances d'un point de vue socio-économique.

Le Parc naturel régional de Camargue a ainsi retenu le bureau d'études ASCONIT Consultants qui a notamment eu pour mission de l'appuyer dans son mandat d'opérateur et compléter le document d'objectif par la **réalisation d'une étude socio-économique de l'anse de Carteau et de l'ensemble du domaine marin de la zone de protection spéciale « Camargue »**.

D'une manière générale, l'objectif était de connaître, de la manière la plus exhaustive possible (d'un point de vue quantitatif, qualitatif et spatial), l'ensemble des activités socio-économiques présentes sur le secteur étudié.

Cet état des lieux permettra a permis d'identifier les différentes interactions des activités entre elles ainsi que sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires existants sur le territoire. Ce travail a également fait l'objet d'une cartographie détaillée.

Il s'agit désormais d'exploiter l'ensemble de ces deux états des lieux biologiques et écologiques ainsi que le diagnostic socio-économique pour aboutir au tome 1 du Docob.

A cet effet l'animateur a préparé un planning d'élaboration soumis aux services de l'Etat pour avis sur la rédaction du volet marin du Dooob.

6.4 Élaboration de la charte

Sa rédaction est prévue pour le second semestre 2016 (Cf. chapitre 1.4).

6.5 Autres actions

Cette rubrique concerne le temps d'animation générale du site, qui ne rentre dans aucune des catégories listées ci-dessus.

⇒ **Temps d'animation consacré : 88,5 jours**

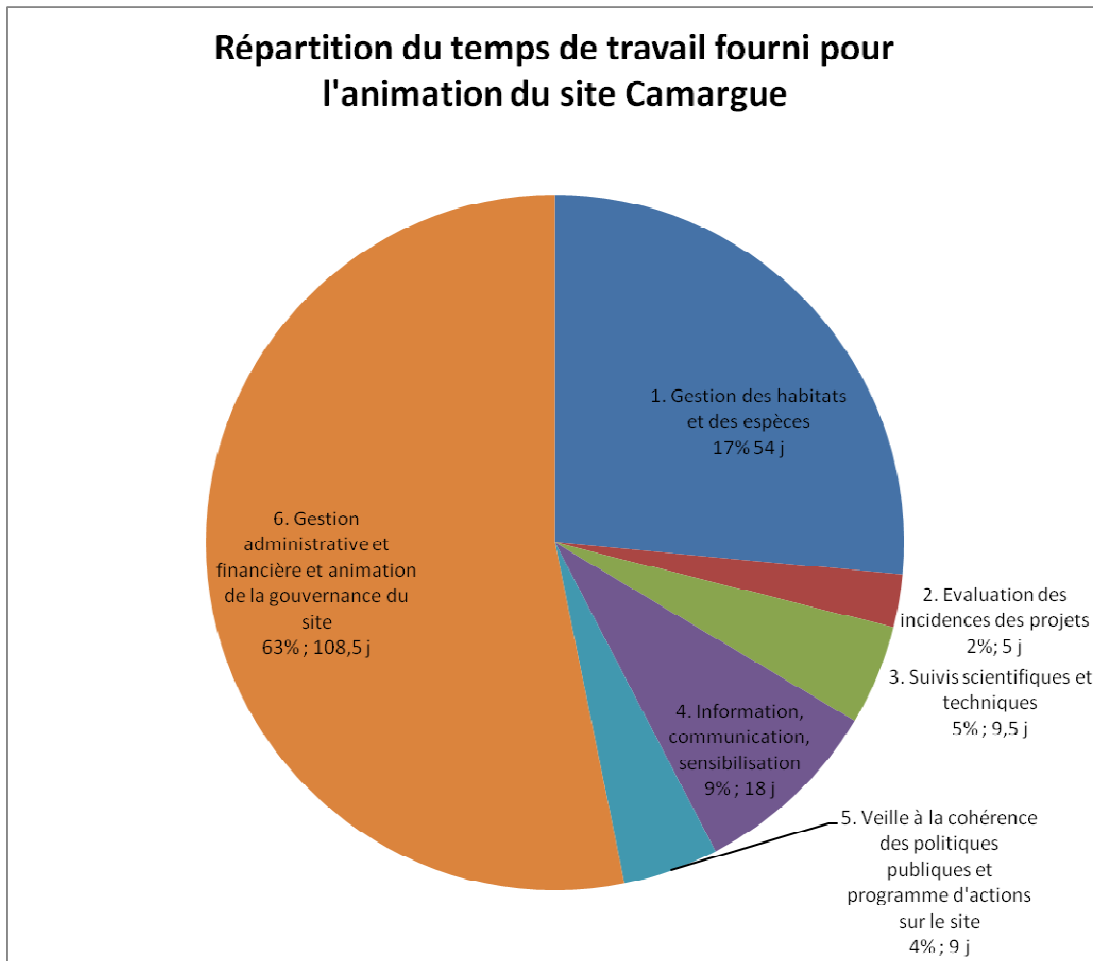
7. Synthèse

⇒ **Temps d'animation consacré à l'animation sur la période 2015-2016 : 204 jours**

Evaluation de la pertinence de l'animation

Un grand nombre d'actions, projets, ont été conduits durant la période 2015 – 2016, comme en témoigne le présent rapport d'activités. L'ensemble des thématiques traitées par l'animateur peuvent être rassemblées dans le camembert ci-dessous.

Répartition du temps de travail fourni pour l'animation du site Camargue



Document 16 : Part (en nombre de jours et % de temps) consacré à chacune des catégories d'action

- 1) Ce graphique met clairement en avant l'**activité de gestion administrative** et financière du site. Bien que cette tâche fût en effet prédominante à l'automne 2015, cette catégorie compte un grand nombre de jours car elle rassemble l'**animation générale du site ainsi que l'ensemble des tâches n'ayant pu être placées dans les autres catégories**. Le nombre de jours qui y est consacré reste donc à modérer notamment au regard de l'activité de gestion des habitats et espèces, qui comprend l'animation des MAEc.

Néanmoins la **finalisation des conventions d'animation des sites Natura 2000 portés par le Parc ainsi que leur renouvellement** a nécessité un fort investissement de la part de l'animateur. En effet, en raison de l'absence de continuité dans les crédits d'animation, engendrant une interruption dans la continuité des contrats des chargés de mission, cette mission a concerné les 7 sites Natura 2000 animés par le Parc. A cela s'ajoute la nouvelle prise en charge de l'animation du site Natura 2000 « *Marais de l'île Vieille et alentour* », ainsi qu'un contrôle ASP sur les crédits FEDER alloués à l'animation du site « *Camargue* ».

Au-delà des nombreuses tâches à conduire dans l'aboutissement de ces dossiers, plusieurs facteurs ont alourdi les démarches et le temps qui leur était consacré :

- Délais important dans la validation des demandes de paiement par la Trésorerie de Saint Rémy de Provence.

- Disponibilité au « *compte-goutte* » des crédits Etat pour l'animation Natura 2000, qui a engendré la signature de nombreux avenants aux conventions d'animation, la préparation de plusieurs délibérations ainsi que des difficultés de compréhension par le comité syndical. L'incertitude dans la disponibilité des financements s'est répercutée sur la durée du contrat de l'animateur (annoncée dans un premier temps sur 6 mois puis étendue à 2,5 ans). Il est ainsi peut aisé de se projeter dans les perspectives d'animation et d'envisager la conduite de projets sur le long terme. Il en est de même d'un point de vue personnel.

Le manque de visibilité sur l'attribution des crédits FEADER a incité les services de l'Etat à se tourner vers d'autres sources de financements afin de pérenniser l'animation des sites Natura 2000. Au-delà de l'absence de coupure dans l'animation, le fait qu'il n'y ait qu'un seul financeur et que les crédits européens en soient écartés facilite grandement le suivi budgétaire.

En parallèle, la demande de solde pour l'animation des MAEc (reliquats de crédits DRAAF, 100% Etat) a également été chronophage en raison de la transmission de nombreuses pièces justificatives.

- 2) La seconde catégorie d'activité qui a sollicité un important investissement de la part de l'animateur a sans conteste été la **gestion des habitats et des espèces**, avec notamment l'animation du PAEc.

Au regard du grand nombre de demandes (Cf. chapitre 1.2.c), la campagne de contractualisation des MAEc fut très chronophage en sollicitant un investissement à temps plein de la part de l'animateur pendant le premier semestre 2015. L'important succès en termes de contractualisation (pas moins de 216 exploitations accompagnées) a été possible grâce au financement d'un poste de chargé de mission agro-écologie sur 6 mois, sur des reliquats de crédits Etat.

Evaluation de l'efficacité de l'animation

Malgré les nombreuses difficultés administratives, budgétaires et politiques rencontrées lors de l'animation des MAEc, cette campagne s'est couronnée d'un franc succès. Grâce aux crédits d'animation, le Parc a pu recruter un chargé de mission agro-écologie en renfort pendant 6 mois, qui nous a ainsi permis de répondre à l'ensemble des sollicitations des agriculteurs camarguais.

Les dossiers d'évaluation des incidences prennent également de plus en plus d'ampleur. Bien que la majeure partie de l'activité consiste à renseigner les pétitionnaires ou préparer des porter à connaissance, ce dispositif permet d'entrer en contact avec les porteurs de projets et à entreprendre des collaborations spécifiques avec certains d'entre eux. C'est le cas d'ERDF, qui sollicite désormais le Parc avant chaque campagne de travaux d'entretien courant des lignes électriques à haute tension, bien qu'ils ne soient pas soumis à évaluation des incidences. On pourra noter également l'accompagnement spécifique de l'association « *Grand raid de Camargue* » dans le cadre de la signature de la charte des manifestations éco-responsables.

D'une manière générale, l'animateur est très sollicité sur les différentes composantes de sa mission (MAE, évaluation des incidences Natura 2000, réponse aux services de l'Etat, enquêtes, demandes d'informations sur Natura 2000 ou le site, etc.). De ce fait, l'animateur n'a pas le temps d'entreprendre des dossiers qui lui semblent importants pour la préservation

de la biodiversité (démarchage pour les contrats Natura 2000 par exemple) ou l'amélioration de la connaissance scientifique du site. Il faut en effet noter que les crédits alloués sont à hauteur de 1 ETP pour 221 000 ha ! Le temps consacré à l'« animation quotidienne » constitue un élément d'explication dans le retard de la rédaction du volet marin du Docob Camargue.

- Avis global de l'animateur sur les actions menées, à la fois en termes de temps passé en %, des risques de dérive de certaines activités exagérément chronophages, ou tout autre élément permettant d'apprécier le travail conduit, et le cas échéant, l'évolution par rapport aux années passées. (*Evaluation de la pertinence de l'animation*).
- Avis global sur les résultats obtenus en regard des moyens humains et financiers engagés (*Evaluation de l'efficacité de l'animation*).
- Principales perspectives pour l'animation dans l'année à venir ou les années à venir.

Evaluation de l'efficacité de l'animation

Au-delà de l'animation des dossiers habituels, le dossier prioritaire sera sans conteste la rédaction du volet marin du Docob Camargue.

Annexes

Annexe 1 : Tableau des mesures MAEc

Liste des Mesures Agri-Environnementales et climatiques (MAEc) du territoire Camargue - 2015



Les mesures élevage, milieu et linéaires sont les suivantes :

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA01-SHP1 : Système herbager pastoral	SHP	Ha	80.00 €	80.00 €	- €
PA-CA01-HE01 : Mosaïque de milieux humides en pâturage très extensif	Herbe 09	Ha	75.44 €	75.44 €	- €
PA-CA01-HE02 : Mosaïque de milieux humides en pâturage très extensif et lutte contre l'embroussaillage	Herbe 09, Ouvert 02	Ha	94.52 €	94.52 €	- €
PA-CA01-HE03 : Terres humides, pelouses sèches, garrigues et bois en pâturage extensif	Herbe 04	Ha	75.44 €	75.44 €	- €
PA-CA01-HE04 : Terres humides, pelouses sèches, garrigues et bois en pâturage extensif et lutte contre l'embroussaillage	Herbe 04, Ouvert 02	Ha	94.52 €	94.52 €	- €
PA-CA01-HE05 : Prairies irriguées gravitairement en pâturage extensif	Herbe 04, Irrig 03	Ha	188.60 €	188.60 €	- €
PA-CA01-HE06 : Autres prairies irriguées gravitairement en pâturage extensif	Herbe 04, Irrig 03	Ha	132.02 €	132.02 €	- €
PA-CA02-ZH01 : Gestion des milieux humides	Herbe 13	Ha	120.00 €	- €	120.00 €
PA-CA01-ZH01 : Marais à marisque en pâturage extensif avec brulage dirigé	Herbe 11, Ouvert 03	Ha	107.12 €	107.12 €	- €
PA-CA01-ZH02 : Milieux remarquables mis localement en défens de pâturage (5%)	Herbe 04, Milieu 01	Ha	135.42 €	135.42 €	- €
PA-CA01-ZH03 : Milieux remarquables mis localement en défens de pâturage (10%)	Herbe 04, Milieu 01	Ha	138.83 €	138.83 €	- €
PA-CA01-RO01 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (20% de mise en défens)	Milieu 04	Ha	92.52 €	92.52 €	- €
PA-CA01-RO02 : Exploitation des roselières favorables à la biodiversité (80% de mise en défens)	Milieu 04	Ha	256.92 €	256.92 €	- €
PA-CA01-BO01 : Entretien minimal de bosquets	Linéa 04	Ha	72.92 €	72.92 €	- €
PA-CA01-BO02 : Entretien annuel de bosquets	Linéa 04	Ha	364.62 €	364.62 €	- €
PA-CA01-HA01 : Entretien de haies localisées de manière pertinente : une taille en 5 ans localisée d'un seul côté de la haie	Linéa 01	ml	0.18 €	0.18 €	- €
PA-CA01-HA02 : Entretien de haies localisées de manière pertinente : une taille en 5 ans localisée des deux côtés de la haie	Linéa 01	ml	0.36 €	0.36 €	- €
PA-CA01-RI01 : Entretien des ripisylves	Linéa 03	ml	0.85 €	0.85 €	- €
PA-CA02-FO01 : Entretien des fossés d'un seul côté	Linéa 06	ml	1.94 €	1.94 €	- €
PA-CA02-FO02 : Entretien des fossés des deux côtés	Linéa 06	ml	3.23 €	3.23 €	- €
PA-CA02-FO03 : Entretien des fossés en bordure de milieux naturels	Linéa 06	ml	0.65 €	0.65 €	- €

Les mesures liées à la riziculture sont issues d'une combinaison des engagements unitaires suivants (sans dépasser 3 années d'enfouissement des pailles sur 5 ans) :

Irrig01	Irrig06	Irrig07	Couver 16	Irrig08	Irrig09
Surfaçage	Faux-semis mécanique	Semis à sec	Broyage et enfouissement des pailles	1 année de riz supplémentaire	2 années de riz supplémentaires
Coefficient d'étalement					

	Parcelles supérieures ou égales à 0,5m
	Parcelles à 0,5m

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA02-RZ01 : Surfaçage avant implantation du riz	Irrig 01	Ha	11,32 €	11,32 €	- €
PA-CA02-RZ02 : Surfaçage et faux semis mécanique avant implantation d'un riz	Irrig 01, Irrig 06	Ha	18,86 €	11,32 €	7,54 €
PA-CA02-RZ03 : Surfaçage et semis à sec du riz	Irrig 01, Irrig 07	Ha	24,52 €	11,32 €	13,20 €
PA-CA02-RZ04 : Surfaçage avant implantation d'un riz et enfouissement des pailles	Irrig 01, Couver 16	Ha	26,24 €	11,32 €	14,92 €
PA-CA02-RZ05 : Surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles de riz	Irrig 01, Irrig 06, Couver 16	Ha	33,78 €	11,32 €	22,46 €
PA-CA02-RZ06 : Surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles de riz	Irrig 01, Irrig 07, Couver 16	Ha	39,44 €	11,32 €	28,12 €
PA-CA02-RZ07 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an)	Irrig 08	Ha	90,37 €	- €	90,37 €
PA-CA02-RZ08 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans)	Irrig 09	Ha	180,74 €	- €	180,74 €
PA-CA02-RZ09 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 08	Ha	113,01 €	22,64 €	90,37 €
PA-CA02-RZ10 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 09	Ha	214,70 €	33,96 €	180,74 €
PA-CA02-RZ11 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 08	Ha	124,33 €	33,96 €	90,37 €
PA-CA02-RZ12 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage	Irrig 01, Irrig 09	Ha	226,02 €	45,28 €	180,74 €
PA-CA02-RZ13 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08	Ha	128,09 €	22,64 €	105,45 €
PA-CA02-RZ14 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09	Ha	237,32 €	33,96 €	203,36 €

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA02-RZ15 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08	Ha	146,95 €	33,96 €	112,99 €
PA-CA02-RZ16 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et faux semis mécanique	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09	Ha	256,18 €	45,28 €	210,90 €
PA-CA02-RZ17 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 08, Couver 16	Ha	127,93 €	22,64 €	105,29 €
PA-CA02-RZ18 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 09, Couver 16	Ha	244,54 €	33,96 €	210,58 €
PA-CA02-RZ19 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 08, Couver 16	Ha	154,17 €	33,96 €	120,21 €
PA-CA02-RZ20 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 09, Couver 16	Ha	270,78 €	45,28 €	225,50 €
PA-CA02-RZ21 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	143,01 €	22,64 €	120,37 €
PA-CA02-RZ22 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09, Couver 16	Ha	267,16 €	33,96 €	233,20 €
PA-CA02-RZ23 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	176,79 €	33,96 €	142,83 €
PA-CA02-RZ24 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 09, Couver 16	Ha	300,94 €	45,28 €	255,66 €
PA-CA02-RZ25 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 07, Irrig 08, Couver 16	Ha	154,33 €	22,64 €	131,69 €
PA-CA02-RZ26 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (2 ans) avec surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles	Irrig 01, Irrig 07, Irrig 09, Couver 16	Ha	284,14 €	33,96 €	250,18 €
PA-CA02-RZ27 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles dans le cas de rotations longues	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	124,15 €	11,32 €	112,83 €
PA-CA02-RZ28 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, faux semis mécanique et enfouissement des pailles dans le cas de rotations longues	Irrig 01, Irrig 06, Irrig 08, Couver 16	Ha	143,01 €	22,64 €	120,37 €
PA-CA02-RZ29 : Maintien d'une culture irriguée par submersion (1 an) avec surfaçage, semis à sec et enfouissement des pailles dans le cas de rotations longues	Irrig 01, Irrig 07, Irrig 08, Couver 16	Ha	129,81 €	11,32 €	118,49 €

Les mesures liées à l'arboriculture et la viticulture sont les suivantes :

Mesures	Engagements Unitaires (EU)	Unités	Montants/an	dont 1 ^{er} plafond	dont 2 nd plafond
PA-CA02-VE01: Enherbement sous culture ligneuse pérenne (arboriculture)	Couvert 03	Ha	91,31 €	91,31 €	- €
PA-CA02-VI01: Enherbement sous culture ligneuse pérenne (viticulture)	Couvert 03	Ha	80,39 €	80,39 €	- €
PA-CA02-VE02: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs sans traitement herbicide (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 02	Ha	355,73 €	355,73 €	- €
PA-CA02-VI02: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs sans traitement herbicide (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 02	Ha	378,41 €	378,41 €	- €
PA-CA02-VE03: Enherbement sous culture ligneuse pérenne sans traitement phytosanitaire de synthèse (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 03	Ha	490,41 €	490,41 €	- €
PA-CA02-VI03: Enherbement sous culture ligneuse pérenne sans traitement phytosanitaire de synthèse (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 03	Ha	541,57 €	541,57 €	- €
PA-CA02-VE04: Enherbement sous culture ligneuse pérenne avec réduction progressive des traitements herbicides (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 04	Ha	211,88 €	211,88 €	- €
PA-CA02-VI04: Enherbement sous culture ligneuse pérenne avec réduction progressive des traitements herbicides (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 04	Ha	237,91 €	237,91 €	- €
PA-CA02-VE05: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs avec réduction progressive des traitements hors-herbicides (arboriculture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 05	Ha	288,29 €	288,29 €	- €
PA-CA02-VI05: Enherbement sous culture ligneuse pérenne des inter-rangs avec réduction progressive des traitements hors-herbicides (viticulture)	Couvert 03, Phyto 01, Phyto 05	Ha	333,33 €	333,33 €	- €
PA-CA02-VE06: Absence de traitement herbicide (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 02	Ha	264,42 €	264,42 €	- €
PA-CA02-VI06: Absence de traitement herbicide (viticulture)	Phyto 01, Phyto 02	Ha	298,02 €	298,02 €	- €
PA-CA02-VE07: Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 03	Ha	399,10 €	399,10 €	- €
PA-CA02-VI07: Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (viticulture)	Phyto 01, Phyto 03	Ha	461,18 €	461,18 €	- €
PA-CA02-VE08: Réduction progressive de traitements herbicides (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 04	Ha	120,57 €	120,57 €	- €
PA-CA02-VI08: Réduction progressive de traitements herbicides (viticulture)	Phyto 01, Phyto 04	Ha	157,52 €	157,52 €	- €
PA-CA02-VE09: Réduction progressive de doses de traitements hors-herbicides (arboriculture)	Phyto 01, Phyto 05	Ha	196,98 €	196,98 €	- €
PA-CA02-VI09: Réduction progressive de doses de traitements hors-herbicides (viticulture)	Phyto 01, Phyto 05	Ha	252,94 €	252,94 €	- €

SHP : plafond à 7 500 €

1^{er} plafond sur les anciens EU : 15 000 €

2nd plafond sur les nouveaux EU : 15 000 €

Annexe 2 : Kakémonos mer et Littoral

La biodiversité sur le littoral

Le littoral camarguais est caractérisé par de belles plages de sable héritées de l'histoire du delta du Rhône. Les plages et dunes de Beauduc et de l'Espiguette sont considérées parmi les plus actives de Méditerranée avec un transit sédimentaire très fort.

Quelques espèces de Camargue



Le flamant rose* dont la Camargue est l'unique site de reproduction en Méditerranée française.



Le lys de mer*, fixateur naturel des dunes en cours de création...



Le psammodrome des sables*, petit lézard des dunes.



Le chardon des sables* aux fleurs estivales bleues.



La sterne naine*, nicheur printanier sur les plages très sensible au dérangement humain.



La saladelle de Girard*, fleur d'arrière-dunes.

Différents types de dunes



Dunes blanches.



Dunes fixées.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'ensemble des milieux dunaires est très fragiles. La fréquentation mal maîtrisée ou des usages inadaptés peuvent le dégrader considérablement. Mais, le tourisme et les loisirs sont importants pour l'économie du territoire.

Le Parc développe donc une politique équilibrée entre la protection de la biodiversité et le développement des activités humaines. Le littoral de la Réserve nationale, la pointe de Beauduc et la plage de l'Espiguette sont protégés.

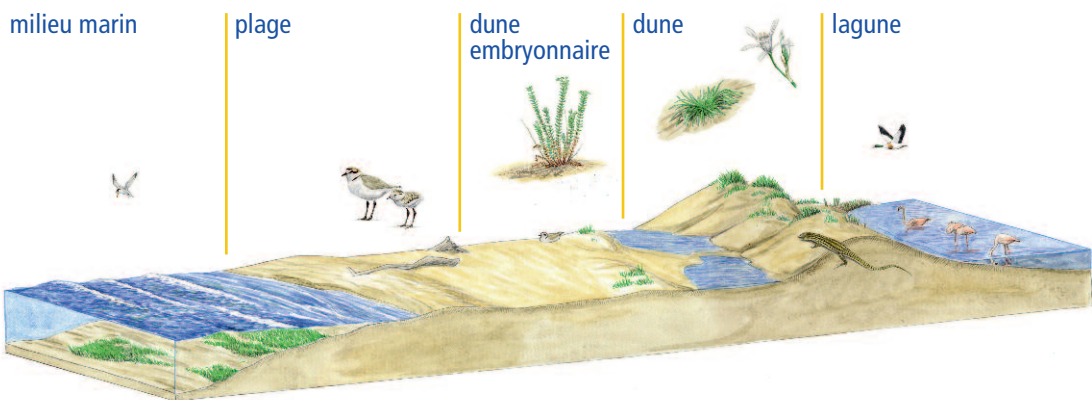
➔ **PRÉSERVATION - SENSIBILISATION :**
Accueil et sensibilisation des estivants par des écogardes, visites guidées naturalistes, inventaires et suivi d'espèces patrimoniales, organisation de nettoyage de plage...

➔ **DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES ACTIVITÉS HUMAINES :**
Aménagement des accès et des différents usages sur le littoral, mise en place d'une procédure d'intervention en cas de pollution accidentelle.

CHIFFRES CLEFS 2015

- 73 km de littoral de la flèche de l'Espiguette à la Gracieuse
- 22 000 ha de terrains préservés par le Conservatoire du littoral
- 10 espèces végétales protégées
- 148 espèces animales protégées dont 138 oiseaux

Les dunes jouent un rôle primordial dans l'équilibre écologique du littoral camarguais et la protection du delta lors des tempêtes automnales ou hivernales. En arrière des dunes, les lagunes camarguaises sont remarquables pour leur fonction écologique notamment vis-à-vis des oiseaux tels que l'emblématique flamant rose.



AVOIR UN COMPORTEMENT ÉCO-RESPONSABLE EN CAMARGUE

UN GRAIN DE SABLE QUI PEUT SAUVER LE LITTORAL !

Cet environnement est confronté à différentes menaces : pollution pour la faune et la flore, destruction des dunes et herbiers, dérangement des oiseaux en période de nidification...

Il suffit de quelques gestes simples pour participer à la préservation de ces espèces et de ces milieux exceptionnels !

- ➔ Ne vous approchez pas à plus de 100 m lors d'observation de cétacés et de tortues.
- ➔ Les espèces protégées (*) ne doivent être ni capturées ou cueillies, ni dérangées, ni détruites. Leurs milieux de vie ne doivent pas être dégradés.



Et n'oubliez pas de partager avec nous vos informations et observations !

CONTACTS – ALERTES

Echouages de cétacés : GECEM 04 91 26 72 25 / www.gecem.org

Echouages de tortues : CESTMED (centre de soins) : 06 24 47 51 55
Réseau tortues marines de Méditerranée française : 06 64 79 54 23

Parc naturel régional de Camargue : littoral@parc-camargue.fr / 04 90 97 10 40

PLUS D'INFORMATION

www.parc-camargue.fr - www.facebook.com/Aires.marines.protegees.de.Camargue

www.facebook.com/etangs.et.marais.salants.de.Camargue

Site Bancs sableux de l'Espiguette : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr>



La biodiversité en mer

De Port-Camargue à Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Camargue est à la fois **une zone de biodiversité marine exceptionnelle** et un lieu privilégié pour la pêche et les loisirs.

Les invertébrés



La Grande Nacre* dans l'herbier.



La Telline.



Le Poulpe.



L'Anémone bijou sur une épave.

Les poissons



Le Loup (juvénile).



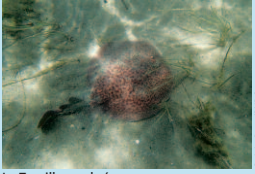
La Blennie ocellée.



La Daurade royale.



L'Hippocampe à museau court.



La Tortille marbrée.

Les tortues



La Tortue caouanne*.

Les mammifères marins



Le Grand Dauphin*.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

est au cœur d'un dispositif d'aires marines protégées ; il mène avec ses partenaires une politique équilibrée entre la préservation environnementale et le développement durable des activités humaines.

MISSIONS DE PRÉSERVATION

Protection de sites sensibles et des herbiers, restauration des fonds marins, études sur la faune et la flore, lutte contre la pollution, sensibilisation par des écogardes marins ...

MISSIONS DE DÉVELOPPEMENT

Partenariats avec les acteurs locaux, cahier technique sur la pêche de la telline, redynamisation de la pêche locale par la revitalisation du milieu marin, contribution à la lutte contre la pêche illégale ...

CHIFFRES CLEFS 2015

- Plus de 140 000 hectares d'aire marine au titre de Natura 2000 en mer
- 73 km de littoral
- 564 espèces marines inventoriées dans le golfe de Beauduc dont 32 sont protégées
- 179 espèces animales inventoriées sur le site des bancs sableux de l'Espiguette

Cantonement de pêche / Réserve marine du golfe de Beauduc :

Cette zone est interdite à tout type de pêche. Dragage, plongées et mouillage y sont interdits. On peut la traverser.



Zone de protection de la pointe de Beauduc :

Bivouac, survol, circulation en véhicules motorisés sont interdits. Dans la zone d'herbier, kite-surf, planche à voile, mouillage et usage d'engins pour la pêche à pied sont interdits. Face à la zone de nidification des sternes naines (délimitée par des piquets), les sports à voile sont interdits entre avril et septembre.

AVOIR UN COMPORTEMENT ÉCO-RESPONSABLE EN CAMARGUE

Cet environnement est confronté à différentes menaces : pratiques agressives et illégales de la pêche, pollution, destruction des herbiers, dégradation des fonds marins par des usages inadaptés...

Il suffit de quelques gestes simples pour participer à la préservation de ces espèces et de ces milieux exceptionnels !

- ➔ Ne vous approchez pas à plus de 100 m lors d'observation de cétacés et de tortues.
- ➔ Minimisez votre impact sur les fonds marins, ne rejetez pas les eaux usées en mer.
- ➔ Utilisez des produits d'entretien respectueux de l'environnement (label européen).
- ➔ Les espèces protégées (*) ne doivent être ni capturées ou cueillies, ni dérangées, ni détruites. Leur milieu de vie ne doit pas être dégradé.



Et n'oubliez pas de partager avec nous vos informations et observations !

CONTACTS – ALERTES

Echouages de cétacés : GECEM 04 91 26 72 25 / www.gecem.org

Echouages de tortues : CESTMED (centre de soins) : 06 24 47 51 55
Réseau tortues marines de Méditerranée française : 06 64 79 54 23

Parc naturel régional de Camargue : littoral@parc-camargue.fr / 04 90 97 10 40

PLUS D'INFORMATION

www.parc-camargue.fr - www.facebook.com/Aires.marines.protegees.de.Camargue

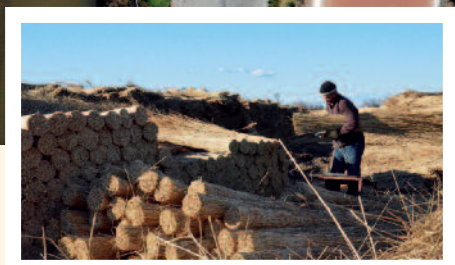
Site Bancs sableux de l'Espiguette : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr>



Annexe 3 : Visages de Camargue MAE (x2)



MAI-JUIN 2015



Les mesures de gestion (MÆ « Roselières ») en faveur des hérons pourprés et du butor étoilé

Plusieurs mesures agro-environnementales proposées en Camargue permettent la protection de milieu ou d'espèces en favorisant notamment leur reproduction. C'est le cas de la MÆ « Roselières » qui permet la conservation et la protection des roselières présentant un intérêt pour les oiseaux des marais.

Le signataire de cette mesure s'engage à ne pas couper 20% ou 80% de la roselière contractualisée. Cette mise en défens est pratiquée de façon cyclique afin de conserver l'intérêt commercial du roseau exploité. Cette mesure (en cours dans les marais de Rousty) peut également

s'avérer très favorable au Héron pourpré et au Butor étoilé qui s'installent dès la fin mars dans les roselières inondées, peu exposées au dérangement humain et offrant une densité suffisante de roseaux secs pour fournir le support et les matériaux nécessaires à la construction de leurs nids. Ces espèces bénéficient également d'un plan national d'action dont le Parc est par ailleurs partenaire.

Contact : David Lazin, chargé de mission Natura 2000 « Camargue », tél. 04 90 97 10 40



Parution du livret « Où observer les oiseaux dans le Parc naturel régional de Camargue »

Ce livret propose aux visiteurs des sites et des itinéraires pour observer les oiseaux dans le delta. Il vise à présenter une offre collective, structurée et lisible pour les touristes, français et étrangers, amateurs d'oiseaux, qui souhaitent découvrir notre territoire. Disponible en français et en anglais, le livret sera diffusé gratuitement dans les offices de tourisme et les espaces naturels du territoire, partenaires de l'élaboration de cet ouvrage.

Présentation officielle sur le stand du Parc lors du festival de la Camargue ! Déjà disponible sur le site internet du Parc : www.parc-camargue.fr/ou-observer-les-oiseaux-en-camargue.html

sommaire

À découvrir, le prieuré de Bouchaud ..	p. 2
Route équestre Camargue-Doñana ..	p. 2
Festival de la Camargue et du delta du Rhône	p. 2
«Tourisme durable : parole de professionnel »	p. 2

Etangs et marais des salins de Camargue

Lettre d'information n° 1	
Les sorties-nature du Parc	p. 7
Les Sorties gourmandes du Parc	p. 7
Les « visites littorales » du parc	p. 7
La Fête du Sel	p. 8
Musée de la Camargue	
Programme culturel mai-juin 2015	p. 8



Opération de nettoyage de la plage du Grand Radeau

Pour la seconde année consécutive, les habitants du Parc sont conviés à une opération de nettoyage des plages et arrière-plages du secteur du Grand Radeau sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer les samedis 2 et 9 mai 2015 en matinée.

Renseignements et inscriptions auprès de Florent Gardin, tél. 06 18 57 24 83



Nettoyage de la plage à l'embouchure du petit Rhône, avril 2014 © Florent Gardin.



Diagnostic d'exploitation avec un éleveur.

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2015

Des mesures agro-environnementales pour les exploitations agricoles

Depuis plus de 20 ans, des mesures agro-environnementales ont été proposées aux agriculteurs camarguais pour les accompagner vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Ce printemps, le Parc naturel régional de Camargue a reconduit son engagement et son soutien aux exploitants afin de leur permettre de souscrire de nouveaux contrats, dans le cadre du renouvellement de la Politique agricole commune (PAC). 4 journées d'information ont ainsi été proposées en partenariat avec

la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, et ce sont 216 exploitations qui ont ainsi pu bénéficier de diagnostics établis lors de rencontres individuelles pour formaliser leurs dossiers. Au final, ce ne sont pas moins de 20 000 ha de terres et 600 km de fossés et de haies qui sont sous contrat pour un montant prévisionnel de plus de 3,8 millions d'euros par an qui seront attribués aux signataires pendant cinq ans, sous réserve de la disponibilité des fonds. *Contact : Anne Vadon : 04 90 97 19 88, agri.elevage@parc-camargue.fr*

Les vignobles sous surveillance

Fin 2013, une maladie inquiétante des vignobles a été identifiée : la Flavescence dorée. Sur les pieds de vigne contaminés par le phytoplasme pathogène, apparaissent, entre août et octobre, des symptômes d'enroulement et de coloration des feuilles (en rouge sur cépages rouge et vert clair sur cépages blanc). Les rameaux de l'année restent verts et les grappes sont non fournies, avec peu de rendement. Aucun traitement n'existe à ce jour contre cette maladie. Les seules alternatives à son développement sont les traitements contre l'insecte vecteur (une cicadelle, Scaphoïdeus titanus), et l'arrachage systématique des pieds malades.

Or, lorsque 10 pieds sont atteints par la maladie, ce sont potentiellement 100 pieds de vigne qui sont porteurs, car 90% n'exprimeront les symptômes que l'année suivante. D'où la difficulté d'enrayer cette maladie, suivie de près par la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (la FREDON- PACA).

Depuis 2014, le Parc se mobilise en faisant appel au bénévolat pour créer des équipes afin de parcourir l'ensemble du vignoble camarguais. Ce sont ainsi 31 personnes, dont 28 agents du Parc, qui ont participé à 10 journées de prospection auprès des viticulteurs. 616 ha ont ainsi été auscultés sur 13 exploitations, avec près de 300 prélèvements de pieds suspects, dont aucun à ce jour ne s'est révélé être positif à la Flavescence dorée.

La commission « activités agricoles, développement et promotion de l'élevage » du Parc a souhaité cette année encore, accompagner les viticulteurs dans cette démarche, qui sera chapeautée par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, en la personne d'Anna Chavari.

Bien que cette maladie se développe dans tout le nord du département, le territoire du Parc reste pour l'instant épargné, mais la vigilance reste de rigueur.

*Contacts : Anna Chavari : 06 33 11 56 78, a.chavari@bouches-du-rhone.chambagri.fr
Anne Vadon : 04 90 97 19 88, agri.elevage@parc-camargue.fr*



Des bénévoles parcourent les vignes à la recherche de signes de Flavescence dorée.

sommaire

Un écocarde marin pour sensibiliser à la préservation des aires marines	p. 2
L'herbier de zostères de la pointe de Beauduc recrute de nouveaux arrivants !	p. 2
Conférences sur la biodiversité marine	p. 2
A la découverte des paysages d'hier et d'aujourd'hui !	p. 2
Musée de la Camargue	p. 3
Samedi gourmand	p. 4
La Région fête le Parc naturel régional de Camargue	p. 4

Annexe 4 : Article paru dans le midi libre (19/12/15) sur la découverte de l'activité de coupe du roseau en Camargue.

Arles

La découverte de la coupe du roseau au domaine du Mas de Rousty



■ Le roseau est valorisé dans la culture camarguaise.

L'EARL des Roseaux du Midi et le Parc naturel régional de Camargue invitent à la découverte de l'activité traditionnelle de coupe du roseau au domaine du Mas de Rousty, samedi 19 décembre, de 14 h 30 à 16 h 30, dans le cadre des 40 ans du Conservatoire du littoral.

Propriété du Conservatoire du littoral aujourd'hui, le Mas de Rousty et ses 200 hectares, situés sur la commune d'Arles, sont devenus le siège administratif du Parc naturel régional de Camargue, gestionnaire du site. Il accueille égale-

ment dans son ancienne bergerie le Musée de la Camargue. À l'entrée de l'hiver, dans un milieu naturel insolite, la rose lière et sa véritable forêt de roseaux permettent de découvrir un savoir faire traditionnel et un mode de valorisation des espaces naturels au cœur de la culture camarguaise.

Cette sortie constitue aussi l'occasion de surprendre peut-être le Butor étoilé, un oiseau de la famille des hérons venu hiverner dans le calme des roseaux jaunés par les premières gelées !

■ **Information et réservation :**
04 90 97 93 97

Saint-Gilles

Priorité aux investissements dans le débat d'orientation budgétaire

Le conseil municipal s'est déroulé le 15 décembre et a été particulièrement long. La grande partie de la séance a été consacrée à deux sujets : le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC) (*Midi Libre* du 15 décembre) et le Débat d'orientation budgétaire (Dob).

Le débat sur le contrôle de la Chambre régionale des comptes sur le mandat 2008-2013 a tourné court. Christophe Lefèvre, de l'opposition a proposé un amendement au rapport de la CRC. Après l'énoncé d'une série de numéros d'articles de loi, il a demandé la requalification des faits rapportés par la Chambre en délit de faux et usage de faux envers les conseils municipaux de la période.

« Votre intervention est sans fondement » lui a lancé le maire « la Chambre régionale ne relève aucune infraction, si le cas était, elle aurait saisi qui de droit », poursuivant « il est regrettable que vous insinuez des choses qui ne sont pas dignes d'un élu républicain. » Puis, il s'est déclaré surpris que sur un rapport de cinquante pages, la seule remarque porte sur une ligne du début « Je suis déçu de la contribution que vous apportez qui n'apporte rien au conseil municipal ni à nos concitoyens ». Ce à quoi M. Lefèvre a répondu : « Ce rapport

ne porte pas sur votre règne ».

Après quoi, le maire détaille les éléments du rapport et les réponses qu'il y amène. Ce qui se retrouvera dans la présentation des orientations budgétaires.

Ce second débat sur les orientations budgétaires (Dob), a été l'occasion d'une longue explication du maire. Les élus frontistes proposant « une baisse des taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. »

Comme prévu, la priorité est donnée aux investissements. Pour le fonctionnement, la tendance est surtout à la baisse des coûts salariaux.

Pour 2016 donc, il s'agit de poursuivre la rénovation des écoles (école Laforêt), d'entamer les travaux à l'abbatiale, réhabiliter les anciennes halle Baltard en équipement culturel, mettre aux normes la halle Chouleur, et aménager la piste d'athlétisme, et poursuivre la rénovation de la voirie communale.

● Permanences Caf

Pendant les congés scolaires, du 21 décembre au 1^{er} janvier inclus, les permanences administratives ferment. Les allocataires peuvent obtenir des renseignements sur leur dossier via le site internet www.caf.fr ou le serveur vocal 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au 0810 25 30 10.

Corres. ML : 04 66 21 68 67 + midilibre.fr

CINÉMA

CINÉMA VOG

96, rue des Iris Le Grau-du-Roi. ☎ 04 66 51 41 05.

Belle et Sébastien : l'aventure continue : 15h. La vie très privée de monsieur Sim : 19h. Star Wars - Le réveil de la Force : 18h. (3D) : 15h, 21h. Un + une : 17h.

CINÉMA MUNICIPAL MARCEL PAGNOL

Rue Victor Hugo Aigues-Mortes. ☎ 04 66 53 73 00.

21 nuits avec Pattie : 18h. L'hermine : 21h.

Le voyage d'Arlo (3D) : 15h.

Aigues-Mortes Brocanteurs généreux

Ils ont récolté des sommes pour l'Épicerie solidaire et le Téléthon.

Les organisateurs de l'association la Brocante d'Aigues-Mortes ont remis un chèque de 300 €, conformément aux statuts de l'association, en faveur de l'Épicerie solidaire. Samedi 12 décembre, le président Lucien Andrieu et Jacky Thomas, secrétaire, ont remis officiellement le chèque aux élus du CCAS (Centre communal d'action sociale), Jeanine Soleyrol et Véronique Bonvicini.

1037,50 € pour le Téléthon

Parallèlement à cette initiative, la recette des droits d'entrée des soixante-cinq exposants de la brocante de Noël, organisée en partenariat avec le CCAS samedi 12 décembre, ainsi que la loterie, alimentée par les dons des commerçants de la ville et des dons directs ont représenté la somme totale de 1 037,50 €. Cette somme a été remise au CCAS pour le compte de l'AFM (association française contre la myopathie) Téléthon. Fermée en hiver, la brocante reprendra le 19 mars 2016.



■ Les organisateurs ont remis le chèque à Véronique Bonvicini et Jeanine Soleyrol.

Le père Noël a rencontré les anciens de Côté-Canal avec les enfants



■ Les aînés ont partagé la fête de Noël avec les tout-petits.

Les cris de joie des tout-petits ont ravi les anciens de la résidence Côté-Canal, mercredi 16 décembre, à l'occasion du goûter de Noël organisé pour les résidents et pour les enfants du personnel mais aussi pour ceux de l'association Les Bouts d'Chou qui, avec leurs nounous, participent mensuellement à des rencontres intergénérationnelles avec les résidents. Le Père

Noël a remis les cadeaux à chacun des enfants sous l'œil attendri des papy et des mamies. Il a pris le temps de se rendre individuellement dans chaque chambre des anciens dans l'incapacité de se déplacer. Après un spectacle de magie, un bon goûter de fêtes a été offert à tous et partagé dans la bonne humeur.

+ midilibre.fr

Les karatékas se distinguent en coupe et championnat départemental

Bon comportement des Aigues-mortais également organisateurs de la manifestation dimanche 13 décembre, salle Camargue. La manifestation organisée par le Karaté do d'Aigues-Mortes a rassemblé 220 compétiteurs du département du Gard. Deux épreuves qualificatives étaient organisées, la coupe départementale et le championnat départemental. On notera les bons résultats des compétiteurs locaux : enfants coupe départe-

mentale : poussin masculin kata, Constant Ghilhem 2^e, benjamin masculin kata, Ferreira Mouta Hugo, 3^e. En combat championnat départemental minimes moins de 50 kg Evann Ferragut ; minimes +65kg Gombert Raphaël 1^{er} seniors -84 kg Maugard Jeremy 2^e. En Handi Karaté : Laverne Thierry 1^{er} en combat et 3^e en kata. Tous ces compétiteurs sont qualifiés pour la coupe ou le championnat de ligue.

+ midilibre.fr



■ Les médaillés seniors et le président du comité départemental.



Maison méditerranéenne
vins & produits régionaux

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,
à consommer avec modération

Fest'HiveR!

jusqu'au 24 décembre
DEGUSTATIONS FESTIVES
en présence des producteurs
Vins & Champagnes, Foie Gras...

Samedi 12 et 19 décembre
NOEL CAMARGUAIS
Ateliers traditions et 13 desserts



Maison Méditerranéenne
des Vins
Route de l'Espiguette
LE GRAU DU ROI
Tel 04 66 53 51 16